

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



VOL. IV. No. 26.

MONTREAL, JEUDI, 26 JUIN, 1873.

ABONNEMENT, D'AVANCE, \$3.00.
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

FRANCIS CASSIDY.

La mort est impitoyable. Elle semble prendre plaisir à frapper les sommets les plus élevés de notre société, à nous tenir constamment dans la crainte de ses coups. La tombe de Sir George, le chef politique du Bas-Canada, était à peine fermée qu'il fallait en ouvrir une autre pour Francis Cassidy, écuyer, maire de Montréal et représentant de la division ouest de cette grande ville à la Chambre locale. On dirait qu'un vide en appelle un autre, que pour les nations comme pour les familles un malheur n'arrive jamais seul.

Mais jamais le glas funèbre n'a retenti plus douloureusement dans le cœur de la population canadienne que celui qui annonçait, samedi soir, le quatorze du mois courant, la mort de Francis Cassidy. Depuis longtemps on n'avait vu autour d'une tombe des regrets aussi sincères, un deuil aussi universel; rarement on a entendu un pareil concert d'éloges.

S'il est d'usage de dire du bien de ceux qui sont morts, même quand on ne les aimait pas, d'oublier un instant leurs défauts, pour ne penser qu'à leurs qualités, que ne devait-on pas dire d'un homme que tout le monde aimait, d'un homme qui n'avait pas de défauts?

M. Cassidy avait passé toute sa vie dans son bureau, travaillant sans cesse, ne prenant jamais un instant de repos et de récréation; il voulait se faire un nom dans le Barreau, une position honorable dans la société.

Il avait obtenu tout ce qu'il voulait, plus même qu'il n'avait espéré. Il était devenu riche, honoré, aimé de tout le monde; les honneurs, les témoignages de confiance et de sympathie lui arrivaient de tous côtés, on ne trouvait rien de trop élevé pour lui. Nommé, il y a deux ans, représentant de la grande division ouest de Montréal à la Chambre locale, il venait d'être élu unanimement maire de Montréal. Il commençait à aimer la vie, à en jouir; comme une plante qu'on transporte de l'ombre au grand air, sous les rayons du soleil, il s'épanouissait, une nouvelle vie semblait venir en lui.

Juste à ce moment, il meurt.....
C'est bien le cas de dire: "Vanités des vanités!"

Le père et la mère de Francis Cassidy venaient d'Irlande. Obligés, comme tant d'Irlandais, de quitter leur malheureuse patrie, ils étaient venus en Canada et s'étaient établis à St. Jacques L'Achigan où ils avaient acheté une petite terre. C'est là que naquit en 1827, Francis Cassidy et qu'il grandit modestement et pauvrement, mais remarqué, dès son bas âge, pour ses excellentes dispositions et sa vivacité intellectuelle. C'était un petit Irlandais à la tête rouge, à l'œil gaillard, à l'air espiègle, vif comme un poisson, à l'esprit précoce. Les gens de l'endroit aimaient à faire parler le petit Paddy, et le curé de St. Jacques L'Achigan n'avait pas dans sa paroisse d'enfant plus fin et plus aimable.

Madame Cassidy, fière de son Francis, voulait le faire instruire; elle le mit au collège de l'Assomption.

Francis Cassidy fut l'un des élèves les plus intelligents et les plus pieux du collège.

Son cours d'études fini, il fallut faire le choix d'une carrière. Il n'avait plus de père, et sa bonne mère qui avait vécu dans les privations pour parvenir à le faire instruire, avait épuisé les faibles ressources d'une terre peu fertile. Ne se sentant pas capable de pourvoir aux

dépenses de son fils, s'il étudiait une profession, elle lui conseilla de se faire commis.

Mais le jeune Francis avait l'instinct de sa vocation; il voulait être avocat et pas autre chose. Son plan était tout tracé; il partait pour Montréal, entrait dans un bon bureau d'avocat, se soutenait pendant sa cléricature en faisant argent de tout, et, une fois reçu avocat, tout allait bien. Non-seulement il faisait assez d'argent pour vivre mais il louait quelques appartements et emmenait sa vieille mère rester avec lui. "Quel bonheur alors," disait-il!

La mère souriait aux idées de son fils, mais pour elle c'étaient des rêves, des illusions de jeune homme, et elle s'effrayait à la pensée de voir son fils, un enfant, partir seul pour aller s'établir dans une ville où il n'avait ni parents, ni amis; mais il est rare qu'une mère résiste longtemps aux projets d'un fils qu'elle adore et qu'elle croit naturellement digne et capable de tout. Elle consentit à se séparer de lui, à le laisser partir.

M. Cassidy, prenait plaisir, dans ses moments de gaieté, à raconter, au milieu des éclats de rire de ceux qui l'entendaient, son voyage de St. Jacques L'Achigan à Montréal et son arrivée dans la ville avec son chapeau de pluche à long poil, une culotte en corderoi à mi-jambes et une redingote à large collet dont l'extrémité lui battait les talons.

Fier comme un Espagnol dans cet accoutrement bizarre, il avait un air de crânerie et d'indépendance qui lui allait à merveille. Les gens se le montraient le long du chemin les uns avec sympathie, les autres pour rire. Quand il arriva dans la ville, les gamins l'accablèrent de quolibets; c'est à son chapeau surtout qu'ils en voulaient; deux ou trois fois même ils réussirent à le lui faire sauter de dessus la tête.

C'est ainsi que le pauvre petit Irlandais fit son entrée dans la grande ville dont il devait être plus tard l'un des citoyens les plus distingués, le premier magistrat, où on devait lui faire des funérailles qui ressembleraient à une ovation.

Qui aurait dit cela? Lui-même a pu se dire, peut-être, en comprimant un sanglot, qu'un jour on ne rirait pas de lui, mais il ne pensa pas qu'il serait jamais le premier dans une ville où il arrivait si tristement avec un écu dans sa poche.

Ne méprisons jamais personne. Qui sait si cet enfant à l'air chétif, à l'habit déchiré, qu'on regarde passer avec dédain ne cache pas, sous des dehors misérables, un grand cœur et une intelligence destinée à conduire les destinées d'une nation? Qui sait s'il n'y a pas un grand homme dans ce petit enfant?

Francis Cassidy ne pouvait vivre longtemps avec un écu, il se hâta de chercher une place. Il avait heureusement une lettre d'introduction qui le recommandait à la protection d'un homme dont la vie tout entière fut consacrée au bonheur et à l'éducation de la jeunesse. Cet homme était M. le professeur Garnot. L'ami des jeunes gens reçut avec bonté notre petit Irlandais, et, voulant le placer dans l'un des meilleurs bureaux d'avocats de Montréal, le conduisit chez MM. Moreau et Leblanc.

Le lendemain matin, Francis Cassidy entra comme clerc-avocat dans ce célèbre bureau qu'il a illustré, où il a conquis la fortune et la renommée et usé sa vie.

Il avait soixante piastres par année. Comme ce n'était pas assez pour vivre, il se mit à donner des leçons de

français. Il put ainsi se faire un petit revenu variant de douze à quinze piastres par mois. C'était à peu près ce qu'il lui fallait pour payer sa pension; il s'habillait avec le reste; or comme il ne lui restait presque rien, il s'habillait fort peu. Les saisons avaient beau changer, il ne changeait pas, lui, de vêtements. Tel on l'avait vu habillé dans les chaleurs de l'été, tel on le revoyait dans les froids de l'hiver; le printemps, il faisait comme le bon roi Dagobert. Il n'y a pas longtemps encore, il racontait qu'il avait passé un hiver avec un pantalon de toile, et que, le dimanche, pour ne point geler dans sa pauvre mansarde, il se couchait.

Mais il trouvait dans l'étude des consolations et des espérances qui lui faisaient supporter gaiement cette vie de privations. Lorsqu'il avait travaillé toute la journée pour ses patrons, et donné ses leçons, il commençait à travailler pour lui, et, bien tard dans la nuit, la lumière brillait à la fenêtre de sa chambre. C'est ainsi qu'il contracta cette habitude du travail qui en a fait un avocat si distingué, mais qui malheureusement a abrégé ses jours.

Ses patrons sachant apprécier ses talents et ses succès lui offrirent, lorsqu'il fut reçu avocat en 1848, de le garder avec eux à raison de cent louis par année. Il accepta. Il pratiquait depuis quelque temps et s'était fait remarquer, lorsque M. Lafontaine qui venait de monter au pouvoir lui offrit un emploi honorable dans le département des lois avec un salaire de quatre cents louis. Cette offre était séduisante pour un jeune homme qui jusque-là avait vécu si pauvrement.

Ses patrons eurent la bonne idée de l'engager à rester dans la profession. "Vous avez de l'avenir, Cassidy, dans la profession, lui dit M. Leblanc, continuez de travailler comme vous avez commencé, et vous serez content un jour d'avoir refusé l'offre qu'on vous fait."

Cette promesse ne prit pas de temps à se réaliser, car Cassidy entra bientôt en société avec MM. Moreau et Leblanc, et après avoir passé du sixième au quart et du quart au tiers, il partageait avec M. Leblanc, au départ de M. Moreau, les bénéfices d'une clientèle de trois à quatre mille louis par année. Au criminel et au civil il devint l'un des avocats les plus brillants du Barreau de Montréal, l'un de ceux à qui l'on confiait les causes les plus importantes, et dont l'honnêteté était le plus universellement connue.

Fidèle aux bonnes traditions du Barreau, il ne voulut devoir ses succès qu'au travail et au talent, qu'à des moyens honorables. Réunissant dans sa personne des qualités bien diverses, il savait satisfaire sa conscience, ses clients et ses confrères, et se gagnait l'estime et la considération de ceux mêmes contre lesquels il plaidait. Il se faisait pardonner ses succès à force de bonté, de bienveillance et de modestie. Plein de vivacité, de verve et d'esprit, il était cependant toujours maître de sa pensée et de son expression; il s'abstenait souvent d'un bon mot, retenait sur ses lèvres le trait prêt à partir plutôt que de froisser quelqu'un. Il sacrifiait l'esprit à la charité, les applaudissements à l'approbation de sa conscience. Ses clients se plaignaient même souvent de sa patience et lui reprochaient de trop ménager leurs adversaires.

On était surpris de le voir toujours si juste, si calme et si modéré au milieu des tracasseries sans nombre d'une profession qui produit naturellement l'impatience et l'aigreur. Et, cependant, comme tous les Irlandais, il avait

le tempéramment vif, l'esprit mordant, le sang chaud. Cette modération n'était donc pas chez lui le résultat de l'apathie, mais de la réflexion et de l'empire qu'il exerçait sur lui-même. Or, les hommes de mérite ne sont pas ceux qui naissent et vivent froids, apathiques, indifférents au bien comme au mal, au beau comme au laid; qui ne se fâchent de rien parce qu'il ne ressentent rien, et ne s'intéressent à rien, mais ceux qui étant nés avec un sang chaud et une imagination vive, savent modérer leur nature, ne s'emportent pas à propos de tout et conservent leur ardeur pour des choses qui en valent la peine. Il y a des hommes qui font autant de bruit à propos d'une vitre brisée que d'un gouvernement renversé.

J'ai dit souvent que le véritable mérite de l'homme d'État était de savoir allier l'honnêteté avec l'habileté, on peut dire la même chose de l'avocat. Il y a trop d'hommes, malheureusement, qui dans la politique et le Barreau, croient que la fin justifie toujours les moyens, prennent l'intrigue pour le génie et croient que le talent consiste à savoir tromper ses adversaires. Le succès est presque toujours facile en toutes choses à celui qui se livre tout entier à l'art de la fourberie.

M. Cassidy était cet avocat honnête et habile en même temps, consciencieux et adroit, dévoué à ses clients, juste pour ses adversaires et libéral à l'excès pour ses confrères.

C'est le temps de dire que M. Cassidy était né avocat, comme d'autres naissent poètes, ou musiciens. Il avait apporté en venant au monde l'instinct du droit, ce qu'on appelle le sens légal. Du premier coup d'œil, sans étude et sans préparation, il voyait le point difficile d'une cause, le nœud gordien. Il allait droit au cœur de la question, dissipant en quelques mots les nuages dont elle était entourée, brisant sans effort, un par un, les fils dont ses adversaires l'avaient entourée. Ses plaidoiries étaient concises, nerveuses et substantielles; il ne parlait pas pour parler, pour produire de l'effet sur l'auditoire, mais seulement pour gagner sa cause et convaincre son juge.

On remarquait dans ses discours peu de théories savantes, de dissertations philosophiques, mais des faits, du bon sens, de la logique naturelle, une argumentation serrée, une manière de dire les choses claire, franche, piquante et originale. Vif et prudent dans l'attaque, il était plein de ressources dans la défense; son esprit prompt, subtil et souple lui fournissait des réponses à tout. Si on comparait le Barreau à une armée, on pourrait dire que M. Cassidy n'appartenait pas à la grosse artillerie, mais à ces troupes légères, si utiles dans les combats par leur adresse et la rapidité de leurs mouvements, qu'on voit sur tous les points à la fois, ne perdant jamais une balle, frappant sans cesse à l'endroit faible de l'ennemi.

Il est facile de comprendre qu'avec un jugement si juste et un esprit si vif et si calme, M. Cassidy devait posséder une grande puissance de travail. Aussi, il faisait dans une journée ce que d'autres font en trois jours; il menait de front plusieurs affaires, et pouvait ainsi suffire à une clientèle immense. Le nombre de causes qu'il à conduites et plaidées est énorme; et, parmi ces causes, il y en a de célèbres. Citons en particulier "Dorion et Dorion," "Kiezkow-ki et Dorion," "Lemoine et Lionais," "Guibord et les marguilliers de la paroisse de Montréal." Ces procès fameux auraient pu seuls prendre presque tout le temps d'un avocat, absorber toute son attention.

On trouve beau que M. Cassidy ait pu se gagner une petite fortune dans la profession, mais c'est peu de chose pour une pareille clientèle, pour l'ouvrage qu'il a fait. Des avocats qui font dans un an aux États-Unis ce que M. Cassidy a fait dans sa vie entière n'ont pas plus de causes qu'il n'en avait; mais ils font cent louis où M. Cassidy était obligé de se contenter de dix louis.

Un homme qui occupait une position aussi brillante dans le Barreau de Montréal devait nécessairement avoir toute grande ouverte devant lui la voie des honneurs politiques.

Contemporain et ami des Dorion, des Papin, des Doutré et des Laberge, il les suivit naturellement sous le drapeau libéral, mais de loin et avec prudence. Décidé à rester pardessus tout avocat il s'occupa de politique juste ce qu'il fallait pour ne pas froisser ses amis. A plusieurs reprises, il refusa de se porter candidat pour la Chambre d'Assemblée, et en 1863, il ne voulut même pas faire partie comme solliciteur-général de l'administration McDonald-Sicotte. Il ne voulait entrer dans la politique qu'après sa fortune faite, pour y jouer un rôle digne de sa réputation et y être ce qu'il voudrait être, indépendant, juste et honnête comme il l'avait été dans le Barreau.

Il crut en mil huit cent soixante-onze qu'il ne pouvait refuser plus longtemps de se rendre aux désirs de l'opinion publique, et aux sollicitations de ses amis politiques. Il accepta la candidature pour Montréal Ouest et fut élu par acclamation. Il n'y avait pas un homme capable de lutter contre lui; l'estime dont il jouissait, les sympathies personnelles qui l'entouraient étaient plus fortes que les

liens de parti et les opinions politiques. M. Cassidy aurait pu se faire élire dans cinq ou six comtés du Bas-Canada.

Son entrée dans la politique fut saluée comme une bonne fortune pour le Bas-Canada, où le traitait comme un seigneur entrant après une longue absence dans ses domaines; toutes les barrières s'abaisaient devant lui, tout le monde lui souhaitait la bienvenue.

Mais la situation de celui qui entre dans le Parlement avec une pareille réputation est plus agréable qu'avantageuse: on s'attend à trop de sa part. Parce qu'un homme a été une étoile du Barreau on croit qu'en arrivant en Chambre il doit être un astre incomparable, on pense qu'un avocat si distingué doit être nécessairement un grand homme d'État.

Mais la Chambre et le Palais de Justice sont deux théâtres bien différents. Toute la politique ne consiste pas à faire des lois sur l'administration de la justice, à discuter un article du code; elle demande un apprentissage et des études spéciales dont un avocat ne peut pas plus se passer que les autres hommes et qu'il a pu d'autant moins faire que les soucis de sa clientèle ont plus complètement absorbé tous les instants de sa vie.

D'ailleurs on dit tous les jours, en parlant de certains membres du Parlement: "Il est trop avocat;" et on a raison; l'habitude de disséquer un sujet, de vivre dans les arguties, les subtilités légales, devient un défaut dans une sphère où il faut surtout des vues d'ensemble, des idées générales.

M. Cassidy aurait eu besoin plus que tout autre, peut-être, de quelques années d'étude, de réflexion et d'expérience pour être en politique ce qu'il était au Barreau. Malheureusement il arrivait fatigué, épuisé par les rudes labeurs de la profession; l'ombre de la mort planait déjà sur sa tête.

Son premier discours eut un grand succès; il révéla les ressources et les charmes de cette éloquence fine, railleuse, délicate et incisive, habile à profiter de tout, résumant dans un mot toute une question.

Il s'agissait de l'arbitrage. M. Cauchon avait fait un discours véhément contre les prétentions du Haut-Canada et avait terminé en disant qu'il faudrait briser la Confédération si le Bas-Canada n'obtenait pas justice. "Ne brisons rien," reprit M. Cassidy, mais cherchons les moyens "légaux de sortir de la difficulté où nous sommes," et continuant sur ce ton moitié sérieux, moitié badin qui lui allait si bien, il parla au milieu des applaudissements et des rires de la Chambre.

Il fit, quelque temps après, un excellent discours sur l'éducation à propos des inspecteurs d'écoles. "Quand il s'agit de l'éducation, ne lésinons pas," dit-il, retranchons les dépenses inutiles, mais augmentons les dépenses nécessaires; toute mesure qui aura pour effet "d'améliorer l'éducation aura mon appui, et je voterai toutes les sommes d'argent que je croirai nécessaires pour cela."

Dès la seconde session, il était déjà trop malade pour prendre une part considérable à la discussion, pour donner la mesure de sa capacité. Les fatigues qu'il eut à supporter comme président du comité des bills privés contribuèrent beaucoup à aggraver sa maladie.

M. Cassidy continua d'être en Chambre, ce qu'il avait été toute sa vie, libéral ou plutôt oppositoniste, car il était plus conservateur que beaucoup de ministériels, mais modéré, indépendant.

Dans un pays où la politique est essentiellement une politique de partis, une pareille manière d'agir paraît déplacée; on ne permet pas à un homme de jamais se séparer de son parti et de faire des concessions dont les adversaires puissent profiter.

Il n'y a pas de doute que M. Cassidy aurait voulu être en politique ce qu'il était au Barreau, ami avec tout le monde, ne faire jamais de peine à personne et être d'autant plus poli envers le gouvernement qu'il aurait cru devoir combattre sa politique. Rien ne lui aurait tant plu que d'arranger les affaires politiques à l'amiable, de soumettre la question à des arbitres.

Il ne faut pas oublier que M. Cassidy était l'associé de M. Leblanc, un homme qu'il avait bien raison d'estimer et de regarder comme un père, qu'il avait pour amis et pour clients plusieurs des hommes les plus marquants et les plus actifs du parti conservateur, que, par conséquent, il fut constamment obligé de veiller sur ses paroles, de respecter les opinions de ceux avec qui il vivait. Il avait pris des habitudes de conciliation et de modération dont il ne prenait pas la peine de se dépouiller dans les choses ordinaires de la vie. Mais une fois complètement maître de lui-même, une fois lancé dans la lutte, il aurait déployé beaucoup de vigueur et d'énergie. Il avait montré en différentes circonstances, dans l'affaire Guibord par exemple, qu'il n'était plus le même en face d'un principe, d'un grand intérêt religieux ou moral.

D'ailleurs sa vie toute entière est une démonstration de courage, d'énergie et de caractère. Prenons garde d'être injuste en reprochant à un homme ce qui peut être

un grave défaut souvent, mais, quelquefois aussi, une qualité, l'indice d'une bonne nature, le résultat d'une philosophie raisonnable, d'une charité chrétienne.

Quelques mots suffiront pour faire connaître cet homme estimable.

Il était petit de taille, plus petit que MM. Cartier et Dorion. On pouvait deviner en le voyant ce qu'il était. Son front indiquait la largeur d'idées, la franchise et la perspicacité, l'esprit brillait dans les yeux, et la bouche semblait toujours retenir avec peine quelque bonne parole, quelque fine plaisanterie; l'ensemble de la figure offrait un heureux mélange de bienveillance, de simplicité et d'indépendance. Peu soigné dans sa toilette, il s'occupait guère de savoir si sa veste était passée de mode, si sa cravate était de travers. Il marchait nonchalamment, comme un homme occupé, mais peu distrait, et beaucoup moins pressé que des gens qui n'ont rien à faire, lesquels soit dit en passant, sont toujours les plus pressés. Il adressait la parole à tout le monde, saluait tout ceux qu'il rencontrait et avait une manière cordiale et emphatique de mettre la main à son chapeau et de dire: "bonjour, monsieur."

Il avait la voix sonore, la parole brève et animée; mais sa vivacité venait plutôt de l'esprit que du cœur; il était plus agréable qu'émouvant, plus habile que profond.

Il était tendre et compatissant pour les souffrances humaines, aimait à rendre service, donnait volontiers des conseils aux jeunes avocats et faisait une foule d'aumônes secrètes. Son cœur était aussi modeste que son esprit, il avait encore moins la vanité du bien qu'il faisait que des succès qu'il remportait.

Il témoigna toujours une grande reconnaissance au Rév. M. Normandin, ancien supérieur du collège de l'Assomption, qui avait beaucoup aidé sa mère à lui faire finir son cours d'études. Il donnait depuis des années une pension de dix piastres par mois à un vieillard qui avait montré beaucoup de sympathie à sa mère et lui avait donné souvent de l'argent pour qu'il pût s'acheter des livres.

Quand il pouvait secouer le joug des affaires, échapper aux soucis de la profession, il était le plus aimable, le plus gai et le plus spirituel des hommes; ses discours faisaient les délices des banquets et des réunions auxquelles il assistait; personne n'avait plus que lui le mot de la situation.

Est-il étonnant, maintenant, qu'on regrette un pareil homme, que sa mort soit considérée comme une perte si considérable pour ses amis, pour sa famille, pour la société? Que ne pouvait-on pas attendre encore d'un cœur aussi bien fait, d'un esprit aussi distingué? Il y avait longtemps que ses amis, s'apercevant de l'altération de sa santé, lui conseillaient le repos; mais, comme tous les hommes qui se sont livrés toute leur vie au travail, il ne pouvait se séparer de son bureau, il remettait à plus tard. Quand il se décida à renoncer à la profession, il était trop tard.

Sa maladie jeta l'anxiété dans toutes les âmes, mais on ne pouvait croire qu'il mourrait.

Deux semaines avant sa mort, un vieil Irlandais demanda à le voir. On le conduisit à la chambre du malade dont la pâleur et l'air épuisé l'émeurent immédiatement. Mais lorsque M. Cassidy voulut lui parler, le bon vieillard fut tellement touché de le voir si oppressé qu'il fondit en larmes, et se jetant à genoux, il s'écria: "Mon Dieu, rendez donc la santé à M. Cassidy," et il quitta la maison sans pouvoir dire un mot de plus.

Mais, lui, calme et réfléchi, ne s'occupa une fois qu'il se vit en danger, que de bien mourir. La chose lui fut facile, car, depuis plusieurs années, il avait peu de chose à se reprocher.

Ayant appris que sa famille faisait une neuvaine pour sa guérison, il dit: "C'est bien, je ne refuse pas de vivre, mais à la condition que je vive bien."

Spirituel et original jusque dans la mort, il disait à M. Duhamel: "Eh bien! mon cher Joe, nous avons fait beau coup d'exceptions et pris bien des appels dans notre vie, mais je m'en vais dans un lieu où il n'y a que des jugements sans appels..... c'est sérieux."

M. Cassidy est mort célibataire; il regrettrait de ne s'être pas marié plus jeune; il avouait que le mariage seul est la force de la jeunesse et la joie de l'âge mur.

Il laisse tous ses biens à son frère, M. John Cassidy, riche marchand de cette ville, avec qui il vivait depuis la mort de sa mère.

Il semble qu'il n'est pas mort, qu'on le verra encore; il est des hommes dont la vue et la parole font du bien, dont l'existence est un bonheur pour tout le monde.

Pourtant, c'est bien vrai qu'il est mort; les milliers de personnes qui ont accompagné ses restes mortels jusqu'à sa dernière demeure en sont témoins. En voyant cette foule en deuil se presser autour de sa tombe, on se disait avec consolation: que même ici-bas il est une récompense pour les bons citoyens.

Puisse l'autre monde être bon pour lui comme il l'a été pour celui-ci!

L. O. DAVID.

LETTRE DE QUÉBEC.

Le grand événement du jour ici, par le temps qui court, c'est le concert donné mardi soir à l'Université Laval, à l'occasion du 200^{ème} anniversaire de la découverte du Mississipi. On en cause partout : aux coins des rues, dans les salons et jusqu'au Palais de justice. Le fait est que la chose en vaut la peine ; c'est une fête dont Québec gardera longtemps le souvenir.

Sans doute, cette fête avait un caractère tout-à-fait national, puisqu'elle avait pour but d'exhumer de l'oubli deux des plus belles figures de notre jeune histoire. Mais, elle intéressait plus particulièrement encore la vieille cité de Champlain, car il s'agissait pour elle de ses propres enfants. En effet, on le sait, c'est elle qui a été le berceau de Joliet, c'est elle qui a vu grandir le découvreur du Mississipi ; c'est de Québec, enfin, que Joliet et Marquette sont partis pour aller à la découverte du grand fleuve et donner un immense pays à leur Roi et des âmes à l'Éternel, pour parler le langage de M. Fréchette. On le voit donc, il s'agissait de rendre justice à ces deux grands hommes, d'affirmer un fait historique contesté et de poser la première pierre du monument qui leur est dû.

L'Université Laval, toujours prête à couronner le vrai mérite et à acclamer la gloire, a pris les devants. C'est elle qui, la première, a eu l'heureuse idée d'organiser une pareille démonstration. Et avec une libéralité qui lui fait grand honneur, elle a fait les frais de la fête. Rien n'avait été épargné de sa part pour rendre cette fête digne de son objet et digne de l'Université Laval elle-même.

Son Excellence Lord Dufferin, Son Honneur le Lt.-Gouverneur et Madame Caron assistaient à cette soirée. L'immense salle de l'Université qui peut contenir au-delà de 3000 personnes était littéralement encombrée. On y voyait figurer l'élite de notre société québécoise et tout ce que notre ville possède d'hommes instruits comme de gens de goût.

Le programme de la soirée était des plus attrayants. La partie musicale était sous l'habile direction du célèbre artiste, M. Jehin Prume, qui s'est surpassé en cette circonstance. Il a joué quelques morceaux de violon qui ont électrisé l'auditoire.

Nos quatre poètes québécois, MM. Fréchette, Lemay, Routhier et Fiset s'étaient donné la main pour tresser une couronne de fleurs digne de ceindre le front de Joliet et Marquette. MM. Lemay et Fiset avaient préparé chacun une cantate qu'on avait mises en musique et qui ont obtenu un succès complet.

Quant à M. Fréchette et Routhier, vous ne sauriez croire avec quelle anxiété l'on attendait leur apparition. Ces deux poètes qui n'habitent pas précisément la même sphère, se trouvant en ce moment face à face, provoquaient une indiscrète curiosité. On avait vu, il est vrai, ces deux messieurs se mesurer dans la presse, dans une polémique d'éclat, et l'on avait hâte de les voir aux prises, corps à corps, et sur le même terrain. La circonstance était bien choisie pour les juger, car le sujet était beau et le tribunal imposant autant qu'impartial. Comment, en effet, récuser le témoignage de 3,000 personnes ? La chose serait difficile, et je ne doute point que les deux poètes se soumettront au verdict d'un semblable jury.

A l'instar de Racine et Corneille qui, grâce à l'intrigue d'une femme, ont donné la mesure de leur talent en faisant *Phèdre*. M. Fréchette et Routhier ont eu, eux aussi, à traiter le même sujet qui des deux a vaincu l'autre ? lequel a mérité la palme de la victoire ? Voilà la question que l'on se pose naturellement. Bien entendu, je n'entends pas me constituer critique et rendre un jugement définitif sur les productions de ses deux messieurs. Non, loin de là est ma pensée. Je me bornerai seulement à vous faire connaître l'impression générale produite par ces deux poésies.

En justice, je dois déclarer que le vieux Meschacébé qui a inspiré une si belle page à Chateaubriand a également inspiré de bien beaux vers à ces deux poètes. Toutefois, je ne crains pas d'affirmer que la pièce de M. Fréchette était bien supérieure à celle de M. Routhier. C'est là, du moins, l'opinion générale parmi ceux qui les ont entendus.

M. Fréchette nous a peint avec une richesse de pinceau, une délicatesse de touche et une abondance d'images admirables cette nature vierge du Mississipi, avant que la civilisation ait pénétré sur ses bords. Et puis, quels beaux vers ! quelle grande poésie ! On sent en lui l'homme de génie, le poète inspiré, le véritable fils de prédilection des Muses.

Le premier chant de la poésie de M. Routhier était certainement remarquable en dépit des fautes de versification qui échappent naturellement à un homme plus familier avec le Barreau qu'avec les sommets du Parnasse.

Comme on s'y attendait d'ailleurs, la pièce avait une couleur religieuse fort prononcée. Il n'y a assurément pas de mal à cela. Cependant on aurait aimé que M. Routhier eût évité certaines allusions de nature à choquer les susceptibilités de croyance d'une partie notable de l'auditoire.

M. Routhier n'a pas manqué, non plus, de caresser sa marotte ordinaire qui consiste à répéter sur tous les tons que le Peuple américain a renié son Dieu !

Il est impossible d'établir un parallèle entre la manière dont les deux poètes récitent leurs productions. M. Routhier chante trop ses vers, sans compter qu'il ne les accompagne d'aucun geste. C'est tout le contraire chez M. Fréchette. Le ton est naturel, la voix sympathique et le geste singulièrement beau et juste comme sa parole. On peut dire de lui avec le poète :

Il ne nous parlait plus et nous l'écoutions encore,
Tant de charme eut pour vous sa voix douce et sonore.

Bref, M. Fréchette est à la fois orateur et poète, tandis que M. Routhier est tout simplement avocat et prosateur. Il tourne assez bien un vers, il est vrai, mais il lui manque le souffle, l'inspiration ; et, puis, il n'a pas de ces hardiesses poétiques qui étonnent, de ces originalités d'expressions qui enlèvent, ni de ces coups d'aile qui nous transportent et nous enlèvent.

Laissez-moi vous dire en terminant que la ville de Montréal était bien représentée en cette circonstance, dans la personne de M. l'abbé Verreau. Le savant abbé, dont le talent est si bien connu, nous a lu un bel éloge de Joliet. Malheureusement, le temps n'a pas permis à M. Verreau de donner à son sujet tout le développement qu'il aurait voulu. Comme l'Université se propose de publier en brochure ces discours et ces poésies, espérons qu'il aura l'occasion de compléter son œuvre.

En somme, la fête a été splendide et bien propre à récompenser les généreux efforts faits par l'Université-Laval en cette circonstance.

Québec, 21 juin 1873.

L. C.

L'AVARE BIENFAISANT.

« Item à mon fils, cinq livres par an ;
« Item à ma fille, cinq livres par an tant qu'elle restera fille ;
« Item, pour bâtir un hôpital et pour m'élever une statue, cent mille livres. »

Ces lignes sont imprimées au-dessus d'une vieille estampe populaire représentant Thomas Guy assis devant une table, et au moment où, effrayé par quelque bruit, il suspend la lecture qu'il faisait de son testament, pour essayer de dérober à l'importun visiteur la vue de ses trésors en les cachant sous sa main.

Estampe et inscription sont exagérées et injustes. Thomas Guy est mort en 1724, à l'âge de quatre-vingt-un ans, sans laisser ni fils ni fille : il avait toujours vécu dans le célibat, et l'on ne voit pas qu'il ait jamais exprimé aucun désir de se survivre en peinture ou en sculpture.

Mais c'était, à vrai dire, un très-singulier homme, avare jusqu'à l'excès le plus déplorable pour tout ce qui le concernait personnellement, charitable jusqu'à la prodigalité si ce dernier mot peut jamais s'appliquer à l'exercice d'une vertu.

Thomas Guy était le fils d'un pauvre homme qui avait un petit bateau et vendait du charbon dans un faubourg de Londres, Southwark ; il fut conduit, on ne sait comment, à entreprendre un petit commerce de librairie dans la Cité. Son premier fonds d'établissement ne s'élevait point à 200 livres. A force d'industrie et d'économie, il prospéra, puis il fit des spéculations pendant les guerres qui eurent lieu sous la reine Anne. Sa fortune grandit rapidement et dans des proportions prodigieuses. On s'en aperçut bientôt à ses libéralités envers la classe pauvre. Il fonda, dans le bourg de Southwark, un hôpital qui porte encore son nom, et les sommes qu'il consacra à cet œuvre ne sont pas évaluées à moins de 138,292 livres sterling, ou 3,457,300 francs, ce qui équivaldrait aujourd'hui à beaucoup plus de 10 millions. En 1701, il agrandit et dota l'hôpital Saint-Thomas, dans le même bourg. Il fonda aussi un hôpital à Tamworth, dans le comté de Stafford. A sa mort il légua une rente perpétuelle de 400 livres sterling (10,000 fr.) aux directeurs du Christ-Hôpital pour l'entretien de quatre enfants, et une autre rente de 1,000 livres (25,000 fr.) pour la délivrance de quatre prisonniers pour dettes à Londres et dans les comtés de Middlesex et de Surrey.

Il n'oublia aucun de ses collatéraux : à chacun des plus pauvres il assura une rente viagère de 870 livres (24,750 fr.), et il légua à ses plus jeunes parents, ainsi qu'à ses exécuteurs testamentaires, près de 2 millions (80,000 livres sterling).

Ce même homme, si libéral envers les autres, même pendant sa vie, non-seulement avait en horreur les moindres satisfactions que peut donner le luxe, mais encore il poussait la parcimonie jusqu'au ridicule. Jamais on ne le vit inviter une seule personne à partager son repas : il n'avait qu'un seul plat pour dîner, et il se servait d'un vieux papier imprimé en guise de nappe. C'est lui qui est le véritable héros d'une leçon d'avare que l'on a souvent citée, et dont voici la véritable version. Un soir d'hiver, il méditait, sans lumière, devant deux ou trois pauvres petits charbons emprisonnés entre quatre briques ; on frappe à sa porte : il se hâte d'allumer une chandelle d'un sou et ouvre. Le visiteur était un autre avare que Pope a poursuivi et illustré dans ses satires, Vultur Hopkins.—Que voulez-vous ? demande Thomas Guy.—Vous priez de me donner quelques conseils sur l'économie, répond Hopkins.—S'il ne s'agit que de causer, reprend Thomas Guy, nous n'avons pas besoin de lumière.—Et il éteint sa chandelle.

UN BEAU SUCCÈS.

On lit dans le *Nouveau-Monde* :

Les nouvelles que nous recevons de Piopolis, colonie fondée par les Zouaves, sur les bords du lac Mégantic, sont des plus encourageantes et des plus propres à réjouir les citoyens de Montréal qui ont contribué à fonder cette colonie.

Piopolis est déjà une paroisse ; plus de cinquante colons y ont pris des terres, dont une trentaine avec famille, et tous rivalisent avec la plus grande ardeur à défricher et à bâtir. Un moulin à scie est en opération depuis un mois dans la jeune colonie, un second est en voie de construction et nous apprenons qu'un capitaliste américain vient de décider d'y faire l'établissement d'un troisième sur un très grand pied. La jeune paroisse a son bureau de poste et son curé ; il ne lui manque plus, pour lui assurer un progrès toujours croissant que le chemin de fer ; aussi l'aura-t-elle dans deux ans.

L'HOMME DANS LA LUNE. (1)

—Ah ! mère, regarde, qui est donc là-haut dans la lune ? Ne le vois-tu pas ?

—C'est un homme... Oui, je le distingue maintenant ; il a une veste.

—Que fait-il donc là toute la nuit ? Il demeure immobile et muet ; près de lui est un fagot qu'il attache avec une corde. A sa place, je n'irais pas si loin chercher ma bourrée, quand nous avons la forêt tout près du village.

—Cet homme n'est pas de chez nous, enfant ; laisse-le où il se trouve.

Crois-tu qu'il puisse faire ce qu'il veut ? S'il était maître, voilà longtemps qu'il serait parti ; mais il est là en punition de ses fautes.

—Qu'a-t-il donc fait de mal, dis moi, mère ?

—Jamais il n'a fait de bien. On le nommait Dieter ; Il mendiait partout, il avait peur du travail ; et vois-tu, petit, il faut s'occuper, sans quoi le mauvais ennemi vous prend.

Aussi lorsque Dieter n'était pas en prison, il errait dans le pays en buvant bouteille sur bouteille.

—Et où prenait-il de l'argent, mère ?

—Petit étourneau ! ne comprends-tu pas qu'il volait dans les maisons et dans les champs, sans s'inquiéter du propriétaire légitime.

Un jour (c'était un dimanche), il se leva avant l'aube, prit une hache, et, alerte, se dirigea vers la forêt.

Il abattit de jeunes arbres pour en faire des échaliers, emporta son vol, et arriva tout près de sa porte sans s'être retourné.

(1) On croit voir la silhouette d'un homme chargé d'un fagot dans les taches qui obscurcissent l'éclat de la pleine lune. Hebel, qui s'est imposé la tâche de mettre en vers toutes les traditions populaires, pour leur donner un sens moral, et dont les *Contes allégoriques* sont devenus, comme nous l'avons déjà dit, l'*Odyssée* des campagnes d'outre-Rhin, a développé dans la pièce que nous reproduisons la fable relative à l'homme dans la lune.

Mais au moment où il atteignit le pont, il entendit une voix qui disait :

—En voilà assez, Dieter ; le jour de la pénitence est venu. Aussitôt il disparut, et depuis personne n'a revu Dieter que là-haut, où il est seul au milieu des buissons.

Tantôt on le voit abattre de jeunes arbres, tantôt souffler dans les doigts, tantôt lier des fagots.

Voilà le sort de Dieter ; il souffre pour son passé.

—Ah ! petite mère, Dieu nous protège ! Je ne voudrais pas être là-haut avec lui.

—Alors, enfant, ne fais pas le mal, car tu aurais à t'en repentir ; sur la semaine, travaille avec courage, et quand le dimanche vient, chante et prie Dieu.

HEBEL.

MYSTIFICATIONS.

Un forgeron de Ste. Agathe allait pour la première fois en bateau à vapeur. Il embarque à bord du *Montréal* et s'adresse à tout le monde pour savoir où on prenait les billets de passage. Tous ceux à qui il s'adresse sont des Anglais qui ne le comprennent pas. Après avoir couru de droite à gauche, il se trouve en face des magnifiques glaces qui ornent le salon des dames. « Ah ! dit-il, avec joie, voilà donc un canayen, une fois, je va pouvoir parler français. Dites-moi, monsieur, où est-ce donc qu'on peut prendre son billet ? Pas de réponse. Il répète, pas de réponse. Il répète, pas de réponse encore ; il s'approche et s'aperçoit que ce canayen c'était lui-même.

* *

Un brave homme entre dans un couvent. En attendant que quelqu'un vienne, il se promène dans le parloir son chapeau sur la tête. Tout à coup, il entend une voix qui lui crie : « Ote ton chapeau, polisson. » Il regarde et ne voyant personne, il continue de marcher de long en large. Il entend la même voix qui lui répète : « Ote ton chapeau, polisson. » Cette fois il regarde et aperçoit un perroquet qui l'observe. Se découvrant aussitôt avec respect, notre homme dit en s'adressant au perroquet : « Pardon, Monsieur, je vous prenais pour un oiseau. »

L'ORIGINE IRLANDAISE DE MAC-MAHON.

Le nouveau président de la République remonte à Brian Boroinh, roi d'Irlande, le vainqueur des Danois. Boroinh fut tué à la bataille de Clontarf, il avait quatre-vingt-quatre ans.

Les Mac-Mahon eurent leurs biens confisqués lorsque l'Irlande fut envahie par les Anglais.

C'est en 1691 que la famille s'établit sur le sol français. Louis XV lui accorda ses lettres de naturalisation.

Jean-Baptiste de Mac-Mahon, né à Limerick, en Irlande, fils de Patrice de Mac-Mahon et de Marguerite O'Sullivan, fut reconnu pour noble de nom et armé, et il est dit dans les lettres patentes qu'il est maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, par arrêt du conseil d'Etat de Sa Majesté, le 3 juillet 1750.

Son fils, Maurice François, comte de Mac-Mahon, né le 8 octobre 1754, épousa, à Bruxelles, en 1792, mademoiselle Pôlagie de Caraman. Il a été lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre Saint-Louis. Il habitait ordinairement le château de Sally, près d'Autun, en Bourgogne.

C'est là que naquit, le 13 juin 1808, le maréchal de Mac-Mahon.

PENSÉES.

Le remède contre le péché, c'est de le regarder en face et de le reconnaître.

Par la langue, l'homme est supérieur à l'animal ; par elle encore, il se distingue de ses semblables.

Telle parole comble de joie celui qui l'entend, telle autre coûte la vie à celui qui l'a dite.

La langue est la serrure du trésor du cœur, la parole en est la clef.

Parole sans retenue, caractère sans valeur. Diseur de frivolités est semblable au chien qui aboie jus qu'au matin.

Abstiens-toi de paroles inutiles, et garde-toi de fermer l'oreille à un discours utile.

L'ignorant qui s'épuise en vains discours, et l'âne qui braie sans motif, sont semblables l'un à l'autre.

Etre favorable aux méchants, c'est nuire et faire injustice aux bons ; donner des soins à la chauve-souris, c'est vouloir la perte de la colombe ; prendre parti pour le chacal, c'est faire sécher les œufs de la poule.

Aujourd'hui l'avare ramasse tout ce qu'il peut entasser ; demain son tombeau sera aussi triste qu'a été sa vie.

Ne demande pas générosité à l'homme cupide, et l'aumône au mendiant.

Le riche couvert d'une vieille robe ressemble au banqueroutier vêtu de satin.

Petit mensonge est grand péché ; c'est un poison mortel à petite dose.

Toute mince que soit la pointe de l'aiguille, elle n'en crève pas moins les yeux.

Une scène de mœurs bien contemporaine.

Dimanche matin, un monsieur se présente au ministère de l'intérieur.

Et s'adressant à l'huissier :

— J'arrive cette nuit du département de *** où je suis maire. Je viens à Paris pour féliciter M. Casimir Périer.

Faites-lui passer ma carte.

— Mais M. Casimir Périer n'est plus ministre.

— Pas possible ! Qui le remplace ?

— On ne sait pas encore.

— En ce cas, j'attendrai, car je veux être le premier à complimenter son successeur.

Et il s'assit sur la banquette.

REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

Le seul fait important de la semaine dernière a été l'autorisation donnée par l'Assemblée Nationale au général L'Amirault de poursuivre le radical Ranc pour la part qu'il a prise dans les troubles de la Commune. Les républicains conservateurs ont voté la plupart avec les monarchistes sur cette question. Ce vote est significatif, il prouve que parmi les républicains comme parmi les monarchistes il y a des gens d'ordre et de principe, et que si le radicalisme levait sérieusement la tête il y aurait pour l'abattre une forte coalition.

ROME.

Le sénat a passé par 68 voix contre 20, le bill de suppression des corporations religieuses. Cette mesure n'attend que la sanction royale pour avoir force de loi.

18 juin.—L'ex-reine Isabelle d'Espagne est arrivée à Rome. On s'attend que le pape va lancer un autre décret d'excommunication contre Victor-Emmanuel.

PRUSSE.

L'Union publie une rumeur venant de Berlin, annonçant que l'empereur Guillaume est incapable de remplir ses devoirs et que le Prince de la Couronne Frédéric-Guillaume sera proclamé régent.

ESPAGNE.

Là c'est toujours l'anarchie, le désordre en permanence. Presque tous les jours on renverse un gouvernement. Castelar travaille, dit-on, à fonder une constitution en tout semblable à celle des États-Unis.

LE CHOLÉRA.

Le choléra fait des progrès aux États-Unis, du Sud il se dirige vers le Nord et jette la terreur et la mort sur son passage. Il ne faut pas s'effrayer, mais se tenir prêt.

RUSSIE.

L'armée russe marche de victoire en victoire; elle n'est plus qu'à quelques milles de Khiva.

* *

Une nouvelle convention postale vient d'être signée entre l'Angleterre et les États-Unis, par laquelle il est décidé que les cartes-postes pourront être échangées entre le Canada et les États-Unis et que le prix de port ne sera que de deux centins invariablement payables d'avance en collant un timbre de 1 ct. sur la carte.

C'est une facilité nouvelle qui, sans doute, sera fort appréciée du public.

EXTRAIT DE LA LETTRE DES PÈRES DU CONCILE PROVINCIAL.

DES ÉLECTIONS.

Déjà, N. T. C. F., dans les décrets des Conciles précédents et dans un grand nombre de circulaires et de mandements particuliers, nous vous avons mis en garde contre les désordres nombreux dont les élections sont la trop fréquente occasion.

Nous le disons ici avec une profonde douleur, ce mal affreux, bien loin de diminuer, semble prendre de nouveaux accroissements. Les hommes appelés à gouverner l'État n'en sont pas moins émus que vos pasteurs: ils ont fait des lois nouvelles pour mettre un frein à ces désordres, qui menacent d'ébranler la société civile jusque dans ses fondements; nous venons à notre tour, non pas pour proposer des lois nouvelles, mais pour mettre devant les yeux les règles immuables que la sagesse divine a posées comme les bases essentielles de toute société; règles tellement nécessaires que, si l'on s'en écarte, la société civile ne peut avoir ni repos, ni sécurité, comme le prouvent les agitations perpétuelles auxquelles sont en proie certains peuples de l'Europe.

Dieu est le maître des peuples comme des individus: il jugera les uns et les autres avec une inexorable justice.

Dieu est le maître de ceux qui gouvernent comme de ceux qui sont gouvernés: et à tous il demandera un compte sévère de leur conduite publique et privée.

Dieu est le maître des candidats et des électeurs: et il entrera en jugement avec les uns et avec les autres. Pourquoi les candidats ne prendraient-ils pas ensemble un engagement sérieux et mutuel de ne donner, pour gagner leur élection, ni argent, ni boisson? L'intérêt particulier est ici en parfait accord avec la loi civile et la loi divine elle-même, pour conseiller ce moyen de mettre un terme à bien des désordres. Parmi les électeurs, il se trouve encore assez d'honnêtes gens pour forcer les candidats à suivre cette ligne de conduite.

Il ne suffit pas à un candidat pour échapper à la vengeance divine, d'avoir de bons principes et de bonnes intentions; il faut aussi, de toute nécessité, que les moyens qu'il emploie pour se faire élire, soient irréprochables. La violence est un attentat à la liberté de ses concitoyens; la calomnie et la médisance sont réprouvées par la morale: la corruption déshonore celui qui se vend et celui qui l'achète; l'intempérance dégrade l'homme au-dessous de la brute; toujours le parjure est un crime abominable.

Hélas! hélas! N. T. C. F., n'est-il pas vrai que, dans les

temps d'élections, on se croit permis de tout dire, de tout faire, pour arriver au but que l'on se propose! *Malheur à celui par qui vient le scandale*, dit Jésus-Christ. (Mat., xviii, 7.) Si le moindre scandale est en abomination, devant le Seigneur, que faut-il penser de celui qui, pour se faire élire, promène le scandale de l'extrémité d'un comté à l'autre par l'intempérance, par la calomnie ou la médisance, par la violence, par la corruption, par le parjure! Nous ne craignons pas de le dire, N. T. C. F., les plus coupables sont ceux qui mettent la tentation sous les yeux de leurs semblables. Ceux qui se vendent sont coupables, mais plus criminels encore sont ceux qui achètent. Ceux qui s'enivrent sont coupables; mais plus criminels ne seraient-ils pas ceux qui fournissent les liqueurs enivrantes? Ceux qui se parjurent font un outrage épouvantable à la majesté divine: que dire de celui qui, pour une pièce de monnaie, ou pour quelque chose de plus vil encore, vend sa conscience et ose, en face du ciel et de la terre, jurer contrairement à la vérité et outrager la religion, la société, la conscience, la vérité, la justice et la majesté divine elle-même. Mille fois malheur à celui qui pousse son semblable à cette impiété sacrilège, et se sert du nom saint et terrible de Dieu, comme d'un vil instrument pour arriver à ses fins!

Anazie et Saphire, pour avoir dit un simple mensonge, furent frappés de mort par la foudre divine: quel châtement mérite donc le parjure!

Plusieurs traits, que nous lisons dans les annales des peuples, nous font voir ce que Dieu pense du parjure. En 1845, un homme accusé de vol offrit de jurer qu'il n'était pas coupable: mais, comme on ne voulait pas accepter son serment, à cause de sa mauvaise réputation, il jura de son propre chef, en s'écriant: Que le premier orage qui éclatera m'écrase si je suis coupable! Quelques jours après il est foudroyé au milieu de ses quatre enfants, qui sont épargnés. Ailleurs, c'est un homme frappé de mort en plein marché, pendant qu'il se parjurait pour vendre ses marchandises plus cher.

En Angleterre, une femme jura d'avoir payé ce qu'elle avait acheté; elle tomba morte à l'instant même, et, en faisant l'enquête, les magistrats trouvèrent dans sa main la petite pièce de monnaie qu'elle avait voulu épargner par son serment. On a élevé un monument sur l'endroit qui avait été le théâtre du crime et de sa punition exemplaire.

Ces châtements temporels, tout effrayants qu'ils sont, ne sont pourtant rien en comparaison de l'éternelle et épouvantable punition que la justice divine réserve en enfer aux parjures impénitents, et à ceux qui induisent leurs semblables à commettre cette énormité.

La religion et le bien de la société civile sont donc d'accord pour exiger que les candidats qui briguent les suffrages de leurs concitoyens, se fassent un devoir rigoureux de respecter les lois divines et humaines. Il y va de l'avenir de leur conscience et de leur honneur, il y va de l'avenir de la religion et de la patrie.

C'est en vain que nous exhortons les électeurs à éviter tous les désordres, si la tentation leur vient de ceux-là même qui aspirent à la charge de faire des lois pour le bon gouvernement de la société. *Prétez l'oreille à mes paroles*, dit le livre de la Sagesse, (Chap. vi) *O vous qui gouvernez la multitude! considérez que vous avez reçu la puissance du Très-Haut, qui interrogera vos œuvres, scrutera même vos pensées: parce qu'étant les ministres de son royaume, vous n'avez pas gardé la loi de la justice, ni marché selon sa volonté. Aussi viendra-t-il à vous d'une manière effroyable, pour vous juger avec une extrême rigueur.*

C'est en vain également que nos législateurs établiront des lois sur cette matière, s'ils sont les premiers à les violer.

Nous faisons donc appel à tous les hommes de bien, afin de travailler tous ensemble à arrêter un mal qui menace d'entraîner notre chère et commune patrie dans un abîme sans fond, et de perdre, pour l'éternité, une multitude d'âmes rachetées par le sang précieux de notre Divin Sauveur. Le nombre de ceux qui veulent sincèrement le bonheur de la patrie et le respect des saintes lois de la religion, est encore assez grand pour imposer à tout candidat, comme une condition absolue, le respect des lois divines et humaines dans les moyens qu'il emploiera pour se faire élire.

SOLENNITÉ RELIGIEUSE AU COLLEGE DE NOTRE-DAME, CÔTE-DES-NEIGES.

MM. les Rédacteurs,

Il y a quelques jours, Mgr. Fabre, Evêque de Gratianopolis, assisté d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux du Collège de Notre-Dame, Côte-des-Neiges, administra successivement les Sacraments du Baptême, de la Confirmation et de la Première Communion à quarante-et-un élèves de cette belle Institution. Deux charmants petits garçons, soigneusement préparés d'avance par les religieux, reçurent simultanément, le Baptême, vingt-et-un la Confirmation et vingt élèves la Première Communion de la main pastorale de Sa Grandeur.

Après avoir dit la messe, Monseigneur adressa, tant en français qu'en anglais, une courte mais émouvante allocution aux élèves, qu'il termina par la bénédiction pastorale.

Un magnifique déjeuner avait été préparé au réfectoire. Monseigneur y présida et y parla avec effusion à tout le monde. Du déjeuner on se prépara à se rendre au jardin, mais le passage s'en trouvait déjà intercepté par les élèves qui étaient rangés des deux côtés de l'orgue qu'on avait descendu de la chapelle.

A l'apparition de Sa Grandeur, les élèves entonnèrent un chant paraissant d'autant plus magnifique qu'on ne s'y atten-

daît pas. Cette scène fit une vive impression sur tout l'auditoire.

Le chant terminé, deux adresses, l'une en français, l'autre en anglais, furent lues et remises par deux élèves à Sa Grandeur, ainsi que deux admirables bouquets que chacun des deux nouveaux baptisés, vêtus de blanc, vinrent lui offrir.

D'une voix remplie d'émotion, Monseigneur, adressa en français d'abord en anglais ensuite, ses remerciements aux élèves, et sa bénédiction fut la conclusion de cette période des fêtes du jour.

Presqu'au même instant, on vit arriver dans la cour une petite voiture attelée d'un cheval. Impatients de connaître l'objet de la visite, nous entourâmes la voiture, et l'on nous dit que M. George Desbarats, ayant eu vent de la solennité, voulait en perpétuer le souvenir par une photographie. Aussitôt on se rangea, on forma un groupe dont Monseigneur, les ecclésiastiques qui l'accompagnaient et le Supérieur du Collège, composèrent le noyau.

On crut tout terminé là; mais, non. L'aimable Père Gastineau, Supérieur du Collège, et le Frère Aldéric, avec cette charmante simplicité et cette politesse naturelle qu'on leur connaît, vinrent nous annoncer que le dîner était prêt! On s'était déjà préparé au départ, mais il fallut se rendre, — et l'on se rendit. Comme au déjeuner Sa Grandeur fut prodigue de bonnes paroles pour tous. Après ce second repas, qui en beauté surpassait encore le premier, on alla au salut chanté par Monseigneur. Une demi-heure plus tard, Sa Grandeur quitta le collège, se rendant à celui de St. Laurent.

Nous ne pouvons, à l'occasion de cette solennité nous dispenser, MM. les Rédacteurs, d'appeler l'attention publique sur cette utile et, disons-le, charitable Institution. En effet, de tous les établissements d'éducation, il n'en est pas, pensons-nous, qui éveillent plus de sympathie, qui méritent plus d'intérêt que le Collège de Notre-Dame, Côte-des-Neiges. Situé au haut de la montagne, à l'ombre du feuillage des arbres séculaires qui peuplent cette espèce de Paradis terrestre; loin de Montréal par sa position topographique, près de Montréal par la facilité d'accès, cet établissement, dirigé avec un dévouement sans exemple, par les Religieux de Ste. Croix, quoique comparativement jeune, a déjà acquis des titres certains à la reconnaissance du public. C'est dans cette institution que, par un prix pour ainsi dire nominal et sans distinction de religion, les enfants depuis l'âge de cinq jusqu'à l'âge de onze ans reçoivent, à côté d'une éducation graduée, tous les soins touchants auxquels on les avait habitués au foyer domestique.

La situation agréable; l'air pur qu'on y respire; les soins assidus des religieux dévoués à la tâche difficile et délicate qu'ils se sont imposée; la facilité de communication des parents avec l'Institution, tout, d'ailleurs, promet un avenir prospère à cet établissement sans rival dans son genre; et, certes, si le succès prompt et mérité doit dépendre de nos vœux et de notre intérêt particulier, il ne leur fera pas défaut.

Agréés, etc.,

HENRI WESTERLINCK et autres.

Montréal, le 20 Juin 1873.

M. Gibbs, de South Ontario, remplace M. Hincks; l'opposition a lancé contre lui M. Holden; l'élection va être chaude.

CONSOMPTION RAPIDE GUÉRIE PAR L'HYPHOPHOSPHITE DE FELLOWS,

CARBONAR, TERRENEUVE, 3 JAN., 1871.

M. JAMES I. FELLOWS.

CHER MONSIEUR,—Je vins dans ce pays en mai, 1869. Je trouvais un de mes compatriotes souffrant de quelque maladie des poumons. Je recommandai votre sirop, et le demandai chez les Droguistes au Havre-de-grâce, mais ils pensèrent que j'inventais le nom. Cependant, en Avril, 1870, M. Edgar Joyce, s'affaissa rapidement avec tous les symptômes de consommation rapide, de sorte qu'il était incapable de traverser la chambre, point d'appétit, des douleurs dans le côté gauche, le système nerveux relâché, une toux sèche, irritante, etc. J'appris heureusement qu'on pouvait se procurer votre sirop chez M. Dearing, à St. Jean, et j'en achetai aussitôt (j'en fis voir à W. H. Thompson qui en fit venir de suite) Ceci se passait dans l'après-midi de mardi; dans la nuit il prit la dose prescrite, et le matin il remarqua les résultats mentionnés sur l'enveloppe. Son appétit revint promptement, et un des meilleurs, aussi; la toux sèche, et déchirante se changea en attaques plus rares mais violentes, et enfin, disparut complètement, les douleurs dans le côté cessèrent de se faire sentir, sa main reprit sa fermeté ordinaire, et avant de finir dix bouteilles sa santé était parfaitement rétablie, et aujourd'hui il n'y a pas une seule personne mieux portante que lui sur nos rues; et tous sont d'opinion que s'il n'avait pas eu le bonheur d'employer votre estimable Sirop d'Hypophosphite il serait maintenant dans la tombe.

Il me trouvais chez W. H. Thompson lorsque votre premier envoi arriva, et en pris aussitôt quatre bouteilles au Labrador, ce qu'il désirait vivement de faire lui-même, mais n'avait pas occasion de s'en servir lui-même. Il ne donne jamais, ni ne recommande d'autres médecines que les vôtres. Je l'ai aussi recommandé à un poitrinaire, mais n'ai pas entendu parlé de lui depuis, vu qu'il demeure dans une partie éloignée de l'île. Espérant que ceci vous donnera quelque encouragement.

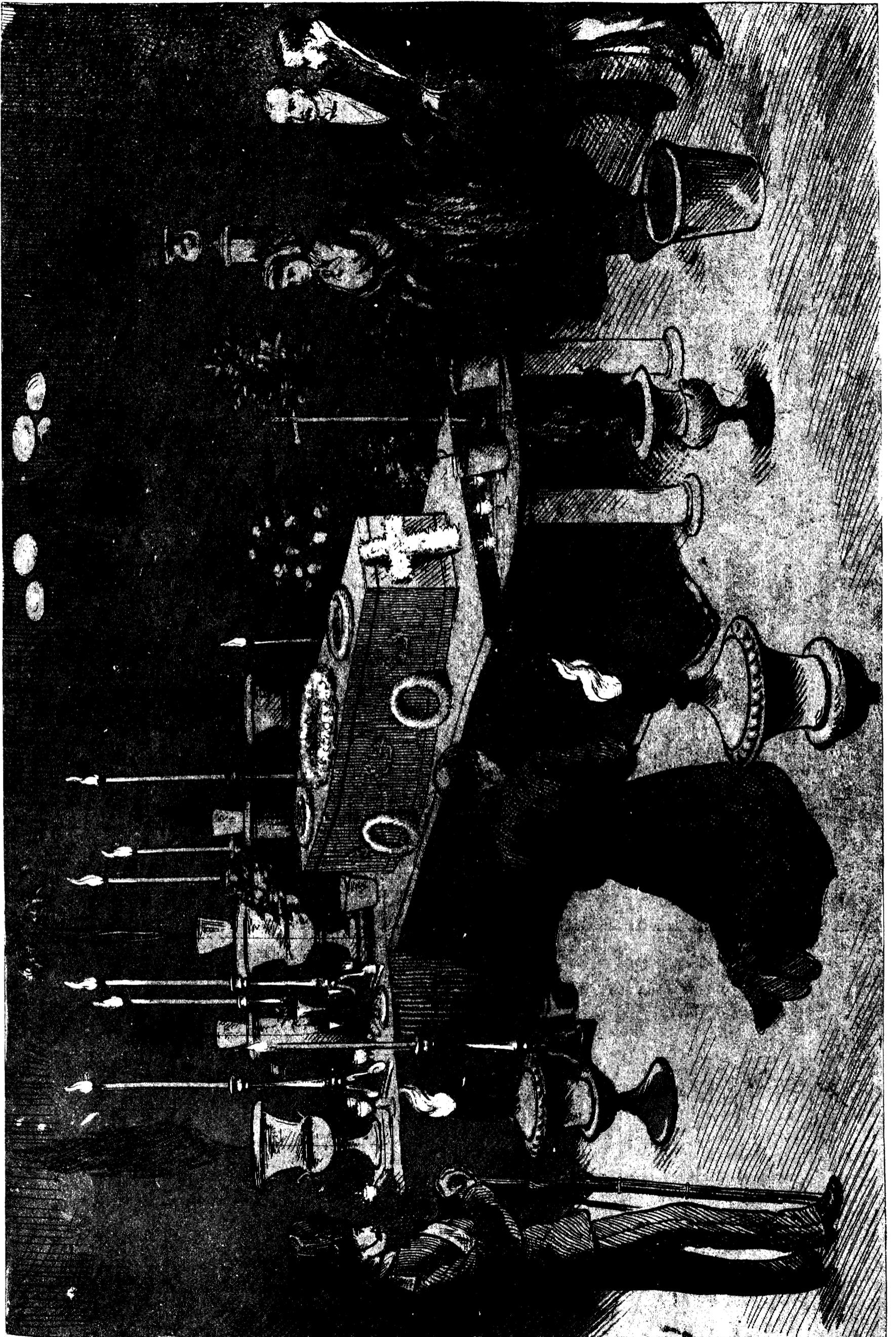
Je demeure votre, etc.

D. H. BURRIGE.

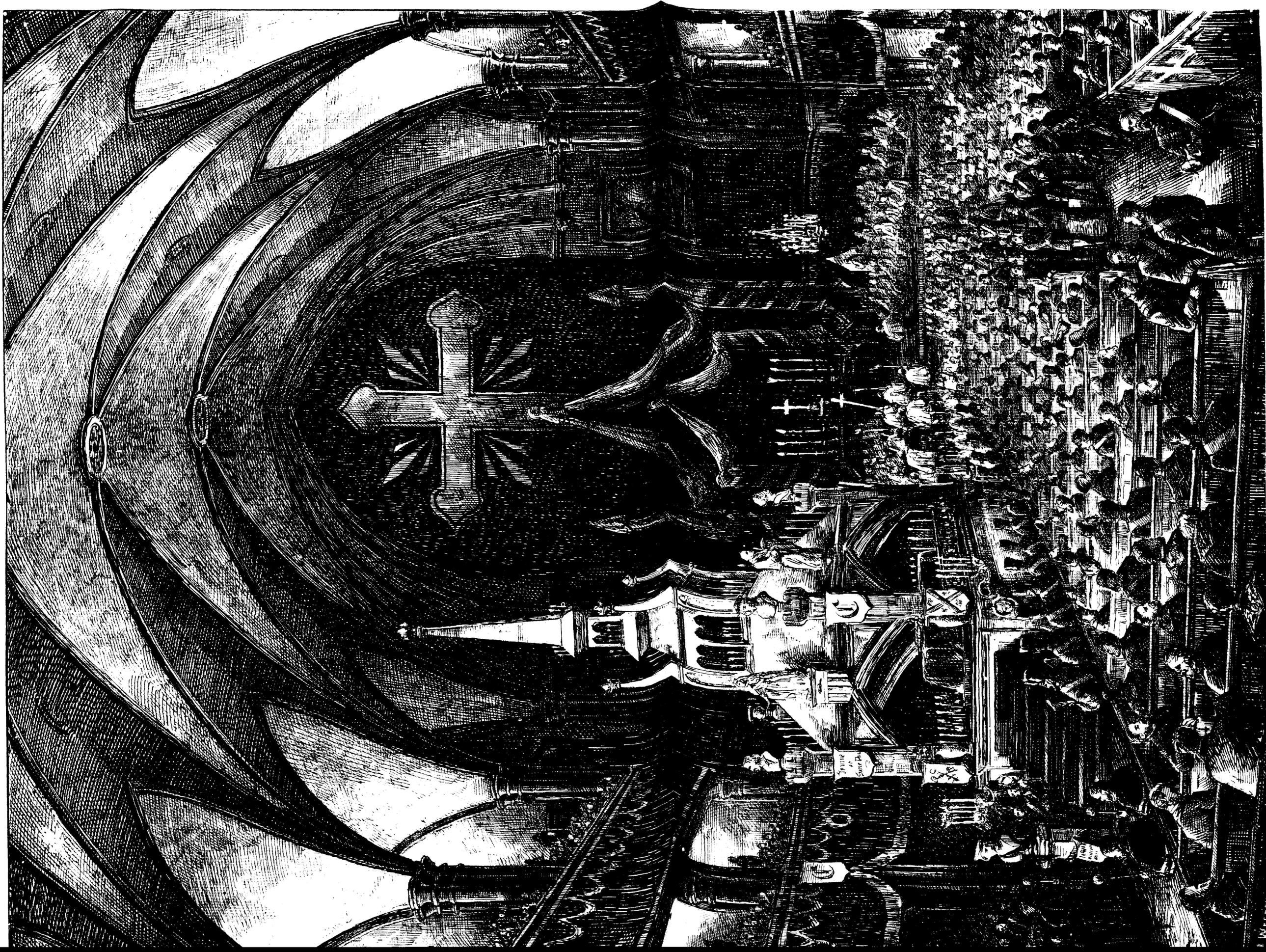
Le Liquide Rhumatique de Jacobs est d'une valeur incalculable.

NOS GRAVURES.

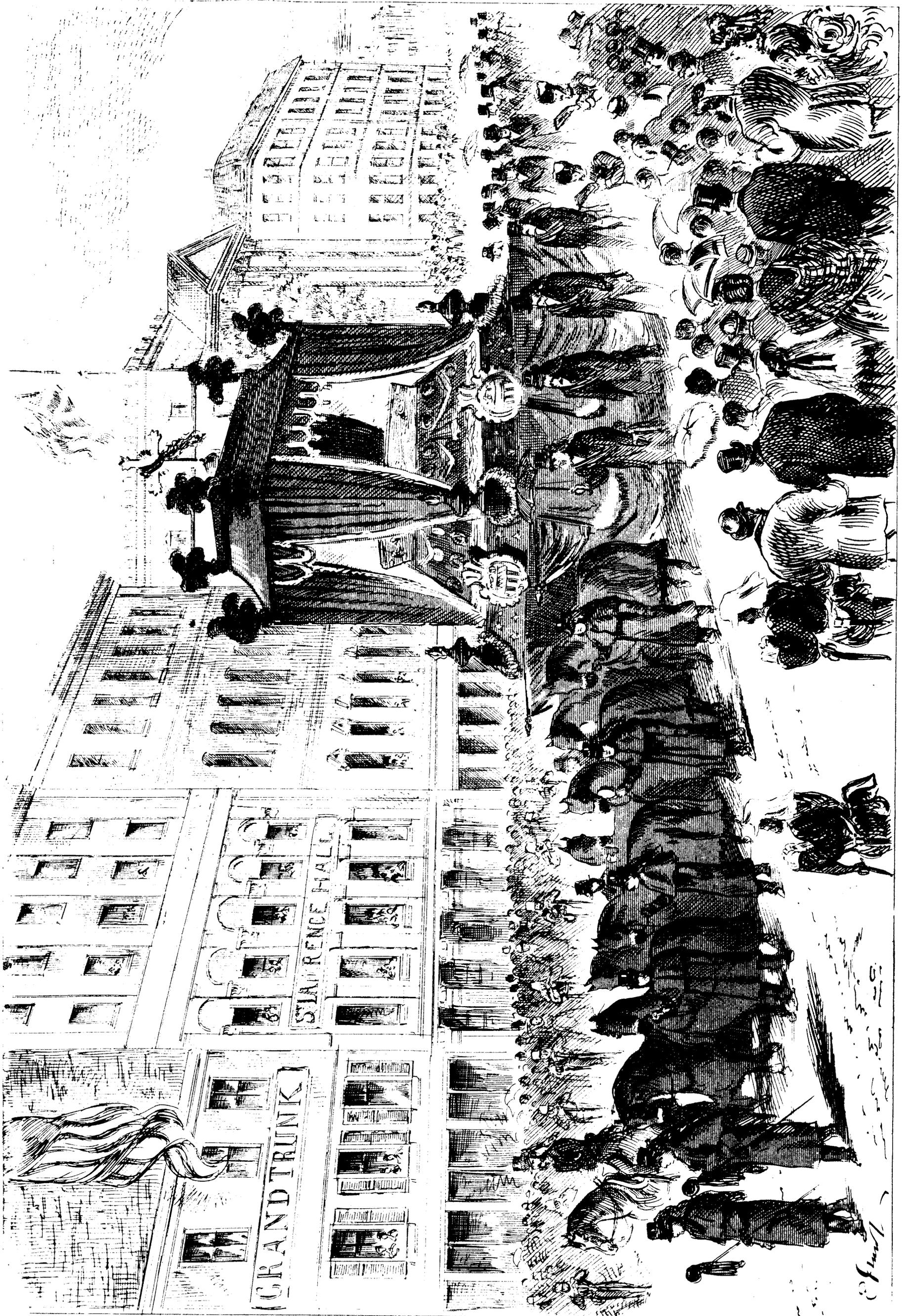
Voir le dernier numéro de *L'Opinion Publique*.



MONTRÉAL.—LES FUNÉRAILLES DE SIR GEO. E. CARTIER.—LA CHAPELLE ARDENTE AU PALAIS DE JUSTICE



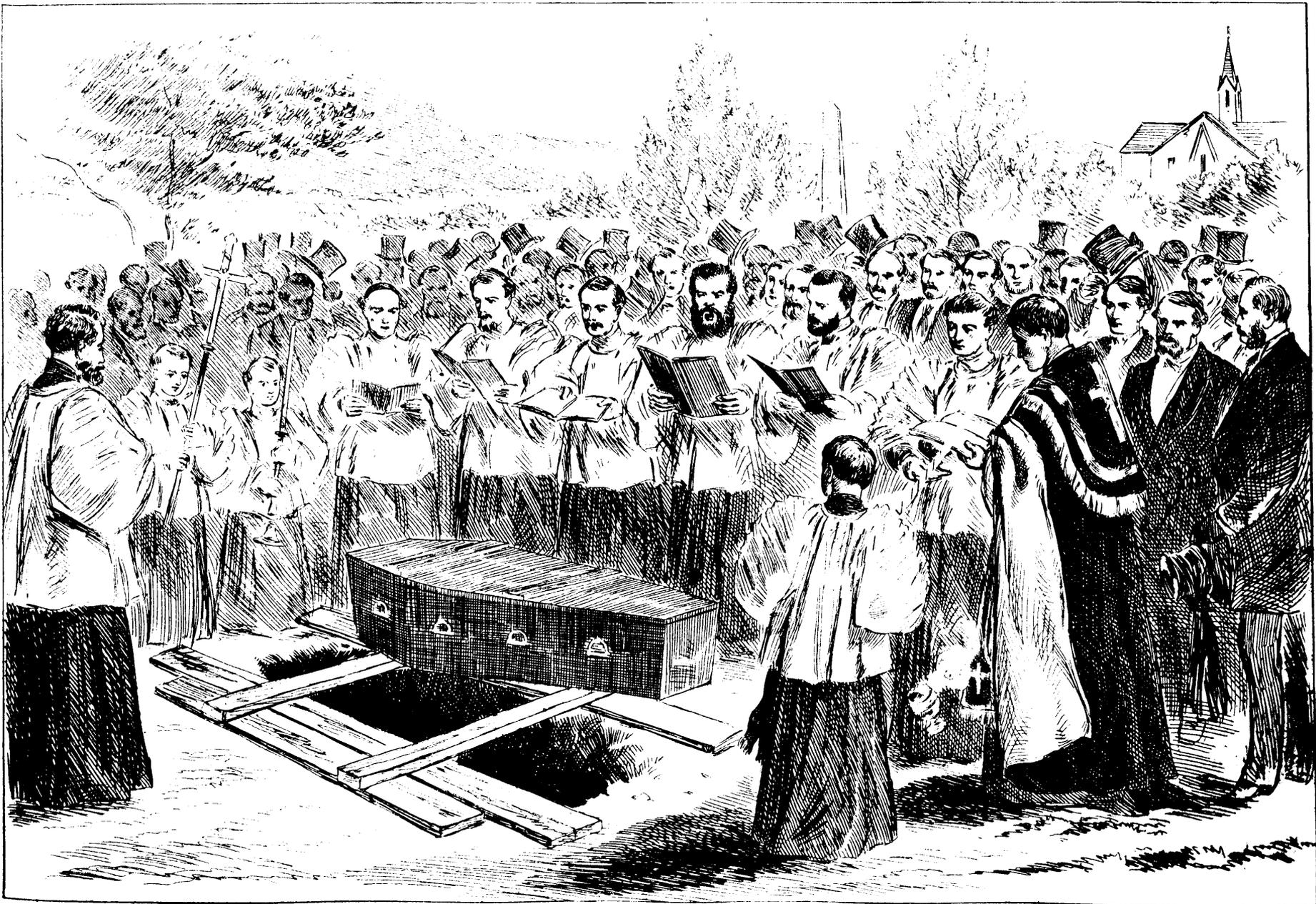
MONTREAL.—LES FUNERAILLES DE SIR GEO. E. CARTIER.—LE SERVICE A L'EGLISE PAROISSIALE.



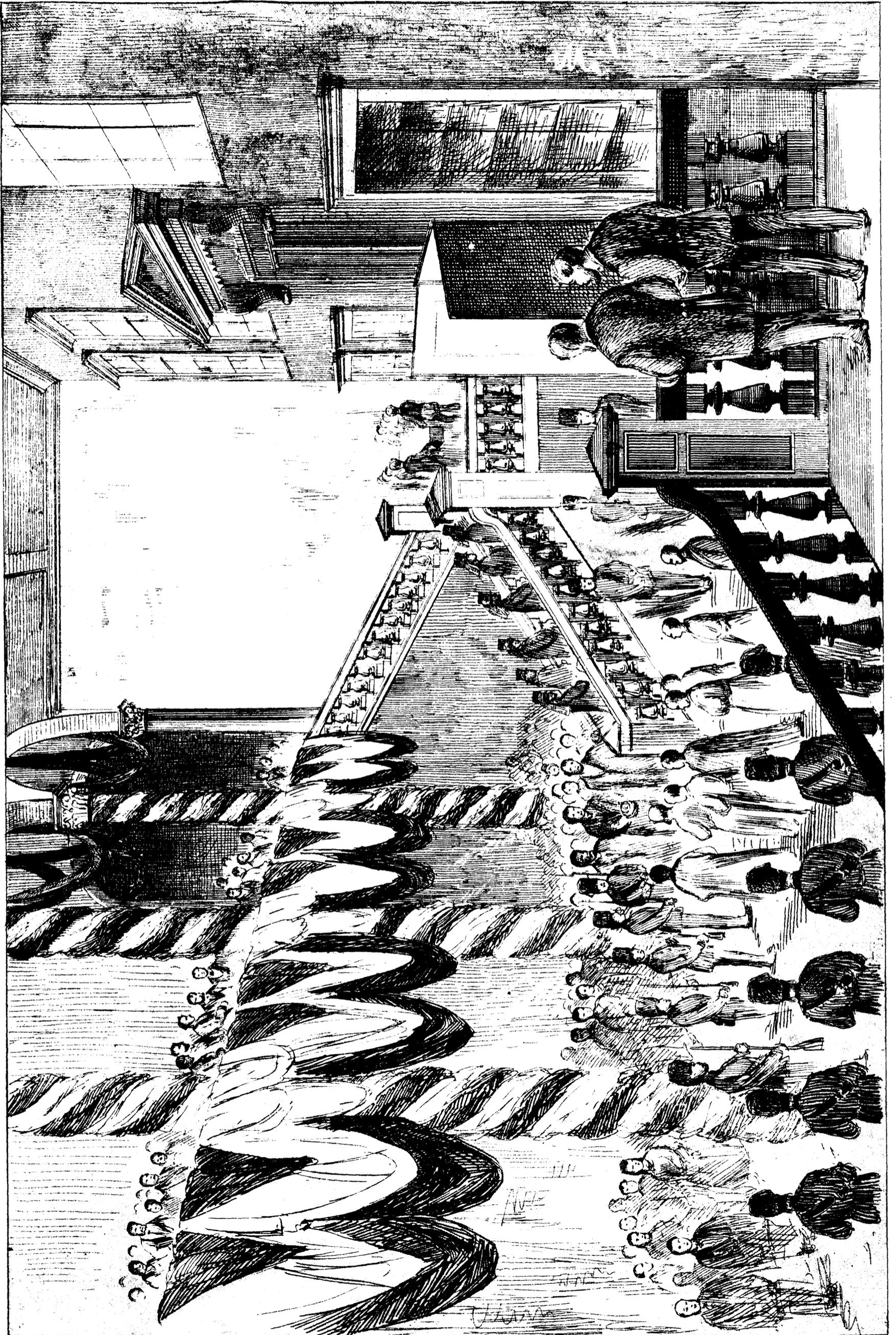
MONTRÉAL.—LES FUNÉRAILLES DE SIR GEO. E. CARTIER.—LA PROCESSION DÉFILANT SUR LA RUE ST. JACQUES.



FEU F. CASSIDY, ECR., C. R., M. P. P., EX-MAIRE DE MONTREAL.



MONTREAL — LES FUNÉRAILLES DE SIR GEO. E. CARTIER. — SCÈNE AU CIMETIÈRE DE LA COTE DES NEIGES.



MONTREAL.—LES FUNÉRAILLES DE SIR GEO. E. CARTIER.—LES DÉCORATIONS DE LA GRANDE SALLE DU PALAIS DE JUSTICE.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 26 JUIN, 1873.

CA ET LA.

LES ÉLECTIONS.

Nous appelons l'attention toute spéciale de nos compatriotes sur cette partie de la lettre des Pères du dernier concile provincial dans laquelle il est question de la corruption électorale. Disons en passant qu'il n'y aura qu'une voix parmi ceux qui aiment leur pays pour approuver tout ce que nos prêtres et nos évêques jugeront à propos de faire dans le but de mettre fin à la corruption électorale. Ils ne pourront jamais trop faire pour arrêter ce fléau, et leur zèle sous ce rapport ne sera blâmé par personne. Le bien que les hommes publics peuvent faire n'est point compensé par le mal qu'ils font en achetant les consciences. L'Etat n'a pas de lois assez sévères et l'Eglise de foudres trop terribles pour châtier les crimes qui se commettent en temps d'élections. Rien de plus odieux que la corruption électorale, car elle s'attaque à Dieu lui-même en engendrant le parjure, pervertit la conscience et le sens moral d'un peuple, éteint le foyer du patriotisme et rend une nation indigne de jouir de cette liberté politique dont il est si fier.

LA ST. JEAN-BAPTISTE.

La St. Jean-Baptiste a été célébrée, dimanche dernier, à l'Eglise Notre-Dame. Le chant, la musique, les décorations étaient magnifiques. Le sermon de circonstance fut fait par M. Troie, professeur de philosophie au séminaire de Montréal. Ce sermon se distinguait par la force, la logique et la justesse des idées. On voit que M. Troie cultive la philosophie.

Après la messe, les officiers de la St. Jean-Baptiste se rendirent au Cabinet de Lecture Paroissial où M. Coursol, président de la société, fit quelques excellentes remarques. Il dit en terminant qu'il espérait que l'année prochaine on célébrerait la St. Jean-Baptiste avec autant d'éclat que les années précédentes. Ce n'est pas difficile. M. Brunet, qui remplaçait, ce jour-là, le regretté M. Cassidy, comme pro-maire, dit aussi quelques mots, et M. Rousselot mit le bouquet à la fête par un joli petit discours.

La *Minerve* publiait, la semaine dernière, une circulaire de Mgr. de Montréal, qui a fait sensation. Sa Grandeur y dénonce l'ouvrage que Desaulles vient de publier, reproche à la *Minerve* d'en avoir reproduit une partie et l'avertit en même temps que si elle ne rétracte pas les erreurs qu'elle a exprimées dans un article publié, il y a trois ans, il en défendra la lecture.

La *Minerve* répond qu'elle est prête à rétracter toutes les erreurs qu'elle peut avoir commises, mais elle dit qu'elle n'a jamais exprimé d'autres doctrines que celles renfermées dans la conférence du révérend M. Raymond, que Rome vient d'approuver. Les choses se compliquent.

BIOGRAPHIES.

M. Darveau vient de mettre en vente un volume de biographies. Nous ferons l'appréciation de cet ouvrage dans notre prochain numéro. En attendant, nous conseillons à ceux qui veulent venir en aide à un ancien journaliste devenu infirme, d'acheter ce volume qui est en vente chez les libraires. Allons! une bonne action! Que ses anciens amis pensent à lui. Il y a des défauts dans ce volume de biographies, mais il y a aussi du talent, du travail et des choses fort intéressantes.

La ville de Nicolet a payé son tribut à *L'Opinion Publique*. Avec les nouveaux abonnés que notre agent M. Dumas vient de nous envoyer, nous en comptons près de quatre-vingt-dix dans cette localité. Nos meilleurs remerciements à qui de droit.

Mademoiselle Lailamme que M. Mathieu a rendue célèbre, vient de se marier avec M. Cartier, de St. Antoine. C'était le meilleur moyen d'avoir la paix.

L. O. D.

LA COUR D'APPEL.

On lit dans le *Chronicle*:

Il est pénible, mais il est nécessaire d'appeler les choses par leur nom. Nous croyons que la Cour du Banc de la Reine, telle qu'elle est à présent constituée, est la pire de toutes celles qui aient existé dans les domaines de l'Empire britannique, depuis cent ans. L'âge et l'irritabilité du tempérament empêchent un membre d'écouter; une surdité presque totale empêche le second d'entendre; des habitudes d'intempérance qui ne se manifestent que trop souvent même sur le banc en rendent un autre fatalement impropre. Pis que cela à Montréal, puisqu'on impute ouvertement la corruption à cette Cour. Nous ne croyons pas à cette accusation pour l'honneur du nom britannique, mais, ce qu'il y a de vrai, c'est que la Cour, telle qu'elle est, a irrévocablement et justement perdu la confiance et le respect de la société, et nous invitons, conséquemment, ses membres à se démettre de suite de leurs fonctions, sinon nous appelons l'intervention immédiate du Parlement.

Il est triste qu'on puisse dire de pareilles choses.

M. DESSANE.

La mort de M. Dessane a provoqué de profonds et sincères regrets dans la ville de Québec. M. Dessane était un musicien distingué, un artiste plein d'amour pour son art. M. Dessane venait de France où il naquit en 1828. Il fut pendant seize ans organiste à la cathédrale de Québec et depuis 1869 il était à l'église de St. Roch.

Il a composé une grande messe avec orchestre, un *Regina Cæli* et un grand nombre de valse, quadrilles et polkas.

AU FIL DE LA PLUME.

Je viens de lire de curieuses et intéressantes statistiques sur la presse de Londres. Il y a plus de 280 journaux publiés dans la métropole, 17 sont quotidiens, 11 paraissent le matin, 4 le soir, 2 le matin et le soir. Le *Commercial Daily Chronicle* est le plus ancien journal quotidien de Londres, ayant commencé à paraître en 1726. Viennent ensuite le *Public Ledger* en 1759, le *Morning Post* en 1772, le *Times* en 1788, le *Morning Advertiser* en 1794. De ces quotidiens 5 ont une politique libérale, 2 sont conservateurs, 3 sont neutres; le *Morning Post* s'appelle religieux et whig, l'*Echo* est indépendant, le *Times* a pris pour motto—l'Eglise d'Angleterre en religion, le libre-échange dans le commerce, en politique il varie comme le thermomètre.

Le plus ancien journal de Londres est le *London Gazette*, propriété du gouvernement et établi le 7 novembre 1665.

Les journaux de Boston publiaient il y a quelque temps un avis annonçant la vente à l'encan de la propriété Dexter, à New-Buryport. Cette annonce nous met en mémoire ce que nous lisions il y a quelques années sur le compte de Lord Timothy Dexter, le premier des Dexter qui habitèrent la propriété vendue. Ce Timothy Dexter était un marchand de Boston, excentrique dans ses manières, ajoutant foi à toutes les opinions, ambitieux on ne peut plus. Ses amis prenaient plaisir à le mystifier, et après maintes épreuves il était toujours crédule à l'excès. Curieux effets du hasard, cette crédulité lui valut sa fortune.

Rencontrant un jour une connaissance, Dexter lui demande un moyen de réaliser de gros bénéfices; l'ami lui conseille d'envoyer une cargaison de casseroles aux Indes occidentales, et s'en va raconter le tour aux autres amis de Dexter. Ce dernier fait de suite fabriquer cinq cent mille casseroles, qui, contrairement aux prévisions des amis de Dexter, se vendirent avec de grands profits aux raffineries de sucre. Une autre fois, on lui suggéra d'envoyer une cargaison de bonnets de nuit en laine rouge, sur les côtes de la Guinée; il le fit et réalisa d'énormes bénéfices. Ses amis voyant que leurs farces étaient prises au sérieux et tournaient heureusement au profit de Dexter, résolurent de le mystifier par une nouvelle impossible.

On vint lui annoncer que toutes les baleines mouraient et que chaque marée en apportait des multitudes sur les rivages. Dexter parcourut Boston, New-York et Philadelphie—et acheta en 10 jours tous les os de baleine qui se trouvent chez les marchands en gros. L'article devient rare et Dexter s'en défait avec des profits considérables. Devenu riche, il acheta la propriété de New-Buryport, qu'il enrichit considérablement. Il eut l'ambition de devenir auteur et fit publier un livre intitulé "Salade pour les savants."

Comme il ne connaissait point la ponctuation, il fit imprimer 10 pages, à la fin du volume, remplies de points, virgules, etc., etc., et dans sa préface, il recommandait au lecteur d'épicer sa lecture à son goût avec les 10 pages de ponctuation de la fin.

La propriété Dexter est un des plus beaux points de vue de la Nouvelle-Angleterre.

M. Antoine Langelier, ci-devant de St. Hyacinthe, P. Q., et maintenant à Concord, N. H., vient d'obtenir une patente du gouvernement américain pour un accouplement de chars. Par le mécanisme de M. Langelier, deux chars en se frappant s'accouplent d'eux-mêmes.

Le génie éminemment inventif de notre compatriote ne s'est pas arrêté là. Il vient de filer une application pour deux autres patentes, une pour un autre accouplement moins compliqué que le premier et qui surpasse de beaucoup, vu la modicité du prix et la commodité, le fameux accouplement de Miller;—l'autre est pour un frein qui sera un rival au célèbre frein Westinghouse. Par le système Langelier un serre-frein peut arrêter tous les chars qui font suite à celui sur lequel il se trouve en position.

Les inventions de M. Langelier ont été admirées par des connaisseurs et nul doute que ce monsieur verra ses efforts couronnés de brillants succès.

Le climat du New-Hampshire est passablement froid comme vous pouvez vous en convaincre par ce fait. Le 5 juin, à Salisbury, on voyait un banc de neige de 24 verges en carré et de huit pieds de hauteur.

FERD. GAGNON.

ANTI-CHOLÉRIQUE DU DR. CREVIER.

Ce remède célèbre, dont l'efficacité est attestée par des prêtres, des médecins et des milliers de personnes, est plus nécessaire que jamais.

A vendre au laboratoire du Dr. Crevier, No. 44, Rue Bonsecours, et chez MM. Devins & Bolton, pharmaciens, Rue Notre-Dame, Montréal. 4-25d

TÉMOIGNAGE D'ESTIME.

Tous les typographes de l'établissement de M. Desbarats se réunissaient, mercredi de la semaine dernière, pour offrir un témoignage de sympathie à M. Bureau, à l'occasion de son départ de la maison Desbarats. Il y avait au-dessus de trente ans que M. Bureau était dans cette maison; il en sort pour aller ouvrir un atelier d'imprimerie à Ottawa. Le cadeau qu'on lui a donné est une superbe canne à poignée d'argent avec l'inscription suivante: Présenté à M. Joseph Bureau par les typographes de la maison Desbarats, 18 juin 1873.

Voici l'adresse qui lui fut lue par M. Harwood, un des plus anciens employés de l'établissement:

Montréal, 18 juin, 1873.

A JOSEPH BUREAU, Ecr.,

Monsieur,

Nous avons appris avec regret la nouvelle de votre départ de cet établissement que vous avez gouverné depuis si longtemps avec sagesse et fiabilité, et c'est avec un sentiment de peine que nous nous trouvons séparés de vous.

Nous regrettons de ne pas avoir les moyens de vous exprimer d'une manière plus digne la haute estime dont vous jouissez parmi nous. Vous voudrez bien, toutefois, accepter ce léger cadeau que nous vous présentons comme marque de notre reconnaissance et comme souvenir de la bonne entente qui a toujours régné entre nous depuis de si longues années.

Nous vous souhaitons succès et prospérité dans vos entreprises et une heureuse santé pour les années qui vous restent encore à vivre.

Nous désirons aussi présenter à votre digne épouse et autres membres de votre famille nos profonds sentiments de respect et de dévouement.

Veuillez nous croire,

Monsieur,

Vos très-humbles et dévoués serviteurs,

LES EMPLOYÉS DU DÉPARTEMENT DE LA TYPOGRAPHIE DE LA MAISON DESBARATS.

CORRESPONDANCE.

Aux Rédacteurs de L'OPINION PUBLIQUE.

Mes chers amis,

Québec est en liesse. Le retour dans nos murs de Lord Dufferin et de sa famille qui a laissé de si agréables souvenirs à toute la population de notre vieille capitale, sans distinction de race ni de croyance, a été la cause d'une véritable jubilation. Auss. les fêtes ont elles commencé, dès samedi dernier, par une excursion à cheval de Québec à Lorette. Leurs Excellences étaient accompagnées d'une quarantaine de personnes, qui toutes sont revenues enchantées de leur promenade. On me dit qu'au retour Lord Dufferin s'est arrêté à plusieurs reprises, afin de faire remarquer à ses compagnons, les beautés du paysage qui se déroulaient à leurs yeux, disant en même temps qu'il n'avait jamais rien vu d'aussi attrayant. Si je faisais partie de l'entourage de Son Excellence, je lui conseillerais une promenade à St. Joachim, où les MM. du Séminaire, qui y possèdent une ferme magnifique, seraient, sans aucun doute, charmés de lui offrir l'hospitalité. Le paysage y est encore plus varié et plus beau qu'au retour de Lorette, et la seule vue des sept châteaux de Ste. Anne est plus que suffisante pour récompenser un étranger du trouble et des ennuis d'un voyage, qu'on peut difficilement faire en un seul jour, si l'on veut passer quelque temps à admirer chaque chose qui mérite l'attention.

Lundi a eu lieu à l'église anglicane, comme le télégraphe a dû vous l'annoncer, le baptême de la fille nouvellement née de Son Excellence. Le concours considérable de personnes qui se sont rendues à la cérémonie, a dû être pour Lord Dufferin et la comtesse un sûr gage de la sympathie de la population pour eux. Dans l'après-midi, Leurs Excellences ont reçu des visites à la citadelle. L'élite de la société québécoise s'y est rendue, et les nobles personnages y ont déployé toute leur courtoisie habituelle.

Mardi, dans l'après dîner, a eu lieu la distribution des prix au Couvent des Dames Ursulines. Leurs Excellences qui avaient accepté l'invitation de s'y rendre, ont rehaussé considérablement par leur présence l'éclat de la cérémonie. Les morceaux de chant et de musique instrumentale, intelligemment entremêlés des distributions de prix aux différentes classes de l'institution, ont été exécutés avec beaucoup de talent et d'ensemble. Lady Dufferin a distribué elle-même les prix si vaillamment gagnés pendant le cours de l'année, et placé sur la tête de quelques-unes des élèves qui terminaient leur dernier cours, les couronnes accordées au mérite et au talent. Mlle. LeMoine remercia, au nom de la communauté, Leurs Excellences de leur charmante visite, s'adressant en français à la comtesse, puis en anglais à Lord Dufferin. Celui-ci se leva alors et dans quelques phrases parfaitement dites, remercia au nom de l'auditoire, les vénérables Dames des quelques heures agréables qu'elles lui avait fait passer, les félicitant en même temps, sur les succès de l'éducation qu'elles procuraient à leurs élèves, succès dont nous venions tous d'être témoins.

Dans la soirée, l'Université Laval qui célébrait ce jour-là le 200ème anniversaire de la découverte du Mississippi, par le père Marquette, donnait une de ses plus belles séances littéraires et musicales. Le Gouverneur-Général et la Comtesse Dufferin qui, dès qu'il s'agit d'éducation ou de science, sont toujours prêts à payer de leur personne, s'y sont trouvés. Le Lieute-

nant-Gouverneur de la province et Madame Caron avec une suite nombreuse rehaussaient aussi par leur présence l'éclat de la fête. Je ne vous donnerai pas de détails étendus sur cette soirée, mais je me contenterai de vous dire que la partie musicale, sous la direction de M. Jehin Prume, a été exécutée avec tout le talent que cet artiste éminent sait déployer en pareille occasion. Ses deux soli "la Berceuse" et "la Ronde des Lutins," si opposés mais si charmante, ont enlevé des braves frénétiques à l'auditoire, composé d'au-delà de 1500 personnes. La partie littéraire, comme bien vous le pouvez penser, n'avait pas été négligée. Des poésies de Messrs. Lemay et Fiset, nos poètes nationaux, y ont été chantées. M. l'abbé Verreau, principal de l'École Normale Jacques Cartier, dans un brillant discours, nous a fait assister à toutes les péripéties de l'existence du père Marquette. M. A. B. Routhier a lu une poésie de circonstance par lui-même, dont les vers m'ont paru très-beaux. Puis M. Fréchette, après un autre morceau par Prume, a lu aussi une petite pièce de vers de sa composition sur la fête du jour, qui a enlevé l'auditoire. M. Fréchette fait bien les vers, mais il les dit encore mieux. Il était ce soir-là encore en antagonisme avec M. Routhier qui lui a bien dit ses vers, mais les avait mieux faits qu'il ne les a dits. Leurs Excellences ont paru enchantées de leur soirée, et après le *God Save the Queen*, pendant lequel tout l'auditoire s'était levé, elles sont parties au milieu des braves enthousiastes de la foule, qui faisait ainsi connaître son appréciation de la bienveillance de ce grand homme et de cette noble dame, à l'égard de nos maisons d'éducation, que nous estimons tant. Des applaudissements chaleureux se firent aussi entendre, lors du passage du Lieutenant-Gouverneur et de Madame Caron qui paraissaient, je crois, pour la première fois, dans une réunion de ce genre.

BEN. GLOBENSKY.

Québec, 18 Juin 1873.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

M. Hugh McDonald, député d'Antigonish, remplace M. Howe.

Le *Times* d'Ottawa, se prononce en faveur d'une fédération de l'Empire Britannique et demande à ce que les diverses colonies aient des représentants dans le Parlement impérial.

Le *Messenger de Sorel* dit qu'il est rumeur ici que des offres auraient été faites, ou seront faites sous peu à Phou. juge Loranger pour l'engager à rentrer de nouveau dans la politique.

Dans Montréal-ouest les candidats pleuvent; on parle de MM. W. Workman, O. J. Devlin, R. McShane, M. Doherty, James Howley et du Dr. Hingston. Le bref n'est pas encore émané.

Le successeur de M. Cartier n'est pas encore nommé. On parle toujours de M. Masson, M. Lanthier, et même on va jusqu'à dire qu'on songe à faire rentrer le juge Loranger dans la politique.

Le trois-mâts *Concordia* qui a fait voile de Québec le 6, avec un chargement de bois à destination de Plymouth a fait naufrage sur les côtes de Terre-Neuve.

Le capitaine et le contre-maître ont péri.

Le souverain pontife est entré le dix-sept Juin, dans la vingthuitième année de son pontificat.

Ma gré les bruits sinistres qu'on fait courir à tout moment sur l'état de sa santé, il ne s'en porte pas moins bien.

Le *Canadien* annonce officiellement que M. le juge en chef Duval va rendre jugement dans ses dernières causes, qu'il n'en entendra pas de nouvelles et qu'immediatement sa besogne expédiée, il enverra sa résignation au ministre de la Justice.

Dans le comté de Hants, N.-E., dont le siège est devenu vacant par l'élevation de M. Howe au poste de lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, le candidat ministériel est le capt. Armstrong, tandis que celui de l'opposition sera M. Gough.

Le juge d'Equité Johnston a été nommé lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse en remplacement de M. Howe. On ajoute que les journaux des deux partis sont d'accord pour faire l'éloge du nouveau chef de la province. M. Johnston est en ce moment sur le continent européen où il est allé chercher la santé.

On lit dans la *Minerve*:

Nous avons les meilleures nouvelles de l'emprunt du Pacifique. La délégation qui compte Sir Hugh Allan à sa tête a réussi à conclure des arrangements qui seront soumis aux actionnaires le 4 juillet prochain. Sir Hugh est actuellement sur mer avec ses compagnons en route pour le Canada.

On lit dans le *Journal des Trois-Rivières*, au sujet de l'orage de lundi:

Un jeune homme de 21 ans, fils de M. J. B. Beaumier, a été tué au milieu de l'orage dans la maison de son père.

A peu de distance, la foudre est tombée en même temps sur une autre maison, celle de M. St. Ours. Chose assez singulière, Mad. St. Ours a été frappée par le fluide électrique, renversée et brûlée sur l'épaule et le côté gauche, mais elle n'a pas été tuée. Son état presque précaire laisse un espoir de guérison. Plusieurs objets ont été mis en pièces dans la maison, entr'autres un lourd poêle de fonte.

Les gens du voisinage ont été fort effrayés de ces deux terribles accidents.

J. E. Vandoren, fils du Rév. L. Vandoren, de Boonton, New-York, était disparu depuis 8 mois, lorsque ces jours-ci on a reçu de lui une lettre datée de Rotterdam et dans laquelle il raconte l'histoire de sa disparition. Il était parti pour faire la chasse pendant quelques jours près de Fire Island avec un ami,

lorsqu'un coup de vent fit chavirer l'embarcation. Son compagnon se noya, et lui, resta cramponné à l'épave qui fut entraîné à la dérive au large. Le lendemain soir de cet accident, il fut recueilli dans un état d'épuisement complet par un navire suédois en route pour Buenos Ayres. 54 jours après le navire abordait une barque anglaise qui se rendait à Rotterdam. D'un commun accord il fut arrêté que le jeune Vandoren prendrait passage à bord de la barque et se rendrait à Rotterdam. Il termine sa lettre en disant qu'il part immédiatement pour Brooklyn où l'attendent une jeune femme et des enfants qui le pleuraient depuis le jour de sa disparition.

LES MEMBRES DU NOUVEAU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.—Un correspondant apprécie comme suit les nouveaux ministres:

M. de Broglie, qui a montré tant de talent et de courage, est naturellement le chef du cabinet, il a de plus le portefeuille des affaires étrangères. M. Boulé, un savant, un lettré, serait beaucoup mieux à l'instruction publique qu'à l'intérieur. On assure déjà qu'il y aura une mutation de portefeuilles entre M. Babie et M. Boulé.

M. Magne a été plusieurs fois ministre des finances sous l'Empire. Chacun connaît ses capacités financières. La Bourse a fait aujourd'hui le meilleur accueil à ce nouveau ministre. M. Ernoul est un orateur remarquable. Il a été procureur-général. Il tiendra dignement le portefeuille de la justice. M. de Cisse continue à administrer par intérim le département de la guerre, qui sera confiée, croit-on, au général Desvaux, désigné déjà par les suffrages de l'armée, ou peut-être au général de Barra. L'amiral de Dompierre d'Hornoy est une des gloires de la marine française, et est parfaitement placé à la marine et aux colonies. Le ministère des travaux publics est confié à M. Deseilligny, orateur des plus écoutés du centre gauche. J'ignore quels sont les titres de M. de la Boullerie au ministère de l'agriculture et du commerce.

L'ATTENTAT DE BETHLÉEM.—On écrit de Bethléem, le 30 avril à l'*Univers*:

Le plus exécrable des sacrilèges a été accompli pendant la nuit du 25 courant, dans le sanctuaire de la Nativité de Notre-Seigneur. Au nombre de deux cents environ, armés de sabres, de revolvers et de fusils, les Grecs ont envahi le sanctuaire et la basilique de Sainte-Hélène, assailli les Pères latins en prière, complètement saccagé et pillé la grotte vénérée, démoli l'autel, emporté tous les objets du culte latin, et jusqu'à la tapisserie française, posée, il y a un mois à peine par autorité des gouvernements français et ottoman réunis. La vie des religieux franciscains a été miraculeusement sauvée. Huit d'entre eux, néanmoins, ont été blessés, dont deux assez gravement.

La complicité des Turcs est patente. La consternation est générale. L'attitude du consul de France à Jérusalem, M. Ernest Crampon, est énergique: l'ordre et le culte ont été immédiatement rétablis par ses soins.

Les représentants de l'Italie, de l'Espagne, de l'Autriche, de l'Angleterre et de la Russie ont hautement protesté contre l'épouvantable attentat, et quelques-uns d'entre eux ont réclamé de leur gouvernement une démonstration navale, tout en respectant scrupuleusement les droits du protectorat français.

Le petit village de St. Timothée vient d'être témoin d'un de ces accidents qui malheureusement se répètent trop souvent. Trois enfants âgés d'à peu près quinze ans, des noms de Joseph Knight, Charles Poirier et Georges Baudet, ce dernier de Ste. Cécile, tous trois élèves des Frères, étaient dans une chaloupe ancrée depuis le printemps près d'un quai qui se trouve au bout de la cour et où l'eau passe avec une certaine vitesse.

Ils étaient à regarder leur directeur occupé à placer une pompe à côté d'eux. Tout-à-coup l'ancre fait défaut et l'embarcation part à la dérive.

On espérait d'abord qu'ils iraient dans un bassin formée par une chaussée construite entre l'île de la chute et la grande rive. Mais tel ne fut pas le cas. La chaloupe retenue de temps en temps par son ancre qui s'attachait aux roches, vacilla sur elle-même à plusieurs reprises.

C'est alors que Jos. Knight se jeta à la nage et gagna le rivage. Plusieurs personnes se rendirent sur la rive, mais il fut impossible de leur porter secours. Là on les vit tous deux, le chapellet à la main, se recommandant à Dieu. Un instant après, la chaloupe tourna sur elle-même et jeta dans l'abîme les deux pauvres enfants qui se noyèrent sur le champ. Plusieurs élèves et les Frères se trouvaient sur le lieu du sinistre.

Le bon Frère Directeur fut si frappé qu'il fut obligé de prendre le lit quelque temps, et il est encore très-affecté. Toute la communauté se trouve dans le deuil en perdant deux de ses bons élèves.

Les victimes ne sont pas encore retrouvées.

LE CŒUR D'UNE MÈRE.

Une des femmes enfermées à Saint-Lazare était des plus violentes: elle brisait tout ce qui tombait sous sa main, déchirait ses vêtements, et mettait sans cesse à l'épreuve la patience des surveillantes.

Les punitions l'exaspéraient; elle répondait aux remontrances par de grossières injures.

Tout à coup ses manières changèrent. Elle devint moins irritabile, presque docile.

Une charitable dame, qui avait demandé et obtenu la permission de visiter les prisonnières, fut introduite un jour dans sa cellule, et l'y trouva tout en larmes. Assise sur un escabeau, elle tenait devant elle un petit livre ouvert; une marguerite desséchée marquait la page.

En voyant entrer l'étrangère, elle se leva précipitamment et gacha le petit livre dans son sein. Ce ne fut qu'après plusieurs visites, et vaincue par des témoignages de sincère sympathie, qu'elle laissa échapper son secret.

Le livre était l'alphabet de sa fille, morte à six ans, alors qu'elle commençait à savoir lire; elle l'avait gardé comme une relique. Un jour, en se promenant dans la cour de la prison, elle avait vu poindre entre les pierres du pavé une petite fleur, semée là par quelque vent bienfaisant qui des vertes campagnes avait transporté la graine entre ces tristes murs. La vue de la marguerite lui avait rappelé son enfant, parce qu'une voisine lui avait apporté les premières marguerites alors qu'elle était bien mal: "Et le cher agneau souriait et me disait:—Prendles, maman; elles sont si jolies!"

"Et voilà pourquoi je l'ai cueillie, ajouta-t-elle, et l'ai mise ici sur la dernière page que ma petite a épelée; si jamais je pouvais la lire, ce serait comme si j'entendais mon enfant!"

Le cœur de la mère avait parlé; la femme vicieuse était convertie. Peu après, elle sortait de prison, grâce à la charitable visiteuse, et commençait une vie nouvelle.

VOCATION DES FEMMES.

Perfectionner la vie privée, l'animer, l'embellir, la sanctifier, c'est là une grande et noble carrière. Les femmes, selon nous, sont institutrices nées; car, tandis qu'elles ont immédiatement entre leurs mains la moralité des enfants, ces futurs souverains de la terre, l'exemple qu'elles peuvent donner, le charme qu'elles peuvent répandre sur la destinée des autres âges, leur fournissent des moyens d'amélioration de tous les moments.

Sous le toit domestique se forment ces opinions et ces mœurs qui soutiennent les institutions ou qui en préparent la chute. Tout ce qui, dans l'organisation politique, ne se fonde pas sur les vrais intérêts de la famille, dépérit bientôt ou ne produit que du mal. Et comme ces intérêts sont pour la plupart confiés aux femmes; comme ils le sont d'autant plus que l'attention des hommes s'est portée ailleurs; comme dans l'ordre matériel, c'est aux femmes que sont dévolus les soins de santé et les soins de la conservation des fortunes, et que, dans l'ordre spirituel, ce sont elles qui communiquent et raniment les sentiments, vie de l'âme, mobiles éternels des actions, il leur est assigné un rôle, obscur peut-être, mais immense, dans les vicissitudes de la destinée qui se déploient sous nos yeux.

LE BONHEUR D'UN CALIFE.

"Cinquante ans se sont écoulés depuis que je suis calife. Richesses, honneurs, plaisirs, j'ai joui de tout; j'ai tout épuisé.

"Les rois, mes rivaux m'estiment, me redoutent et m'en vient.

"Tout ce que les hommes désirent m'a été prodigué par le ciel.

"Eh bien dans cette longue durée d'apparente félicité, j'ai calculé le nombre des jours où je me suis trouvé heureux: ce nombre se monte à quatorze!

"Mortels, appréciez la Grandeur, le Monde et la Vie."

Telle est la confession qu'a laissée à la postérité le premier qui porta le titre de calife en Espagne, celui dont le règne embrasse, au dixième siècle, l'époque la plus brillante des Mores, Abd-er-Rahman, mort à l'âge de vingt et un ans sur le trône, doué de grands avantages extérieurs et d'un esprit aimable qui ne fut étranger à aucune branche des sciences de son temps.

Seulement quatorze jours heureux pendant un demi-siècle d'un règne glorieux! Quelle stérilité au milieu de chances si magnifiques! N'est-ce pas à décourager d'être calife?

QUATRAINS DE RUBKERT.

—Si tu ne veux pas t'occuper d'un monde qui te semble important, ô mon cœur, ne t'irrite pas si ce monde se soucie également peu de toi.

—Ne t'en va pas, cher hôte, sans avoir goûté le repos dans ma demeure, afin que tu n'en emportes point la paix à tes souliers poudreux.

—Le mal qui pèse sur l'humanité est un fardeau imposé à tous les hommes. La part que tu en prends est un soulagement pour un autre.

—Ce n'est pas celui dont le père et la mère sont morts qui est orphelin dans le monde, mais celui qui n'a conquis ni amour, ni instruction.

—Celui dont on n'entend aucune grâce, et dont on ne redoute aucune hostilité, on le laisse en paix. Il est vivant séparé du monde des vivants.

—Ne te plains pas d'avoir vu dans ta vie d'espérances s'évanouir. Combien de malheurs que tu devais redouter et qui ne t'ont pas atteints!

—L'expérience renferme en elle l'éternité de l'avenir; la mémoire garde l'éternité du passé. A chaque moment, mon cœur, tu es ainsi entre deux éternités.

Dans le silence de l'histoire, la tombe est le meilleur document que l'on puisse consulter pour connaître la vie, les mœurs et la religion de nos pères. La géographie, la paléontologie, la céramique, la verrerie, la ferronnerie, la numismatique, la métallurgie, la joaillerie, la bijouterie, l'armurerie, toutes les sciences, tous les arts, toutes les connaissances du passé, sont dans les tombeaux. Nos antiques cimetières sont pour nous ce que les catacombes sont pour Rome, ce que sont pour l'Égypte les momies et les pyramides. Les musées de France, d'Allemagne, d'Angleterre et d'Italie ne sont pleins que de la dépouille mortelle des nations, et le Louvre lui-même n'est qu'un grand tombeau. L'abbé COCHET, la *Normandie souterraine*.

LE SEUL AVOCAT CANONISÉ.—A l'occasion de la canonisation de Saint Yves, avocat, Jean Massue, prieur des Dames et de Saint-Sornail, dit au chapitre 23 de ses *Marguerites historiques* (ouvrage écrit vers 1497).

"On ne trouve que luy seul qui soit saulvé entre les avocats juristes. Je dis, moy prieur, que le baillif de Damp-Martin est hors de ce danger, et que aussi toust (aussitôt) iroit-il où est Saint Yves que l'on feroit passer le palais de Paris par le trou d'une aiguille."

VOLONTÉ.

Descartes a dit: "Je pense, donc je suis." On peut dire mieux encore: Je veux, donc je suis."

Le principe du mouvement (intellectuel), dit Destutt de Tracy, est la volonté; et la volonté, c'est la personne, c'est l'homme même.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un feu chaque.

MARIAGE.

A West Boylston, Mass., le 26 mai, par le Rév. Derbol, M. Joseph Sinard, de Shrewsbury, à Mlle. Evelina Girardin, de West Boylston. Garçons et filles d'honneur, M. Napoléon Girardin et Mlle. Melina Girardin. M. Pierre Girardin et Mlle. Sinard. Le *Franco-Canadien* voudra bien reproduire.

DÉCÈS.

En cette ville, le 23 courant, à l'âge de 3 mois et 7 jours, Marie-Corinne-Evangéline, enfant de J. Perreault, Ecr., marchand.

A Sorel, le 19 courant, après quelques jours de maladie, Dame Théotiste Gadbois, épouse de J.-Baptiste Falardou, à l'âge de 58 ans.

[Enregistré en conformité de l'acte concernant les droits d'auteur de 1868.]

LE CHEVALIER DE MORNAC

CHRONIQUE DE LA NOUVELLE-FRANCE

(1664)

L'AR JOSEPH MARMETTE

(Suite.)

—Cap-de-dieu! s'écria-t-il soudain, (car c'était un brave enfant de la Gascogne que le sieur Robert du Portail, chevalier de Mornac) le beau cap!

Et son œil noir et intelligent montait et se penchait sur le Cap-aux-Diamants.

—Mais sangdiou! la pauvre petite ville que cette capitale où nous venons faire la cour à dame Fortune!

Il disait cela avec ce diable d'accent gascon, unique en son genre, et que nous nous gardons bien de vouloir imiter en ce récit.

—Mais sangdiou! la pauvre petite ville que cette capitale où nous venons faire la cour à dame Fortune!

—Oh! mais, capitaine, dites donc, quel est ce gros homme coiffé d'un bonnet rouge, et qui emplit à lui seul l'arrière de la chaloupe que l'on voit s'approcher?

—Ce doit être notre joyeux hôtelier, compère Jacques Boisdon, répondit le capitaine en se penchant sur le bastingage pour mieux examiner ceux qui montaient l'embarcation signalée.

—C'est lui qui tient l'unique hôtellerie de Québec?

—Précisément, et, comme je vous l'ai déjà dit, c'est chez lui qu'il vous faudra descendre.

La chaloupe du père Jérôme Thibault arrivait en longeant le navire et la face épanouie de Jacques Boisdon apparaissait souriante au-dessus du ventre rebondi qui, à chaque oscillation du canot, balottait lourdement sur les genoux de l'aubergiste.

—Mordieu! la bonne trogne! ricana le Gascon. Si j'avais sur le chaton de ma bague autant de rubis que ce gaillard en a sur le nez, je pourrais rebâtir le château de Mornac, ce pauvre manoir de mes aïeux dans les ruines duquel nichent en paix les hirondelles. Oh! cadédés! la belle outre à gonfler de vin que cette large pense!

En ce moment, plusieurs interpellations, parties de tous les points du vaisseau, indiquèrent au Gascon à quel point l'aubergiste était populaire parmi les marins.

—Hé! bon jour, père Boisdon. Comment ça va-t-il, vieux cachalot? Et dame Pétue se porte comme un charme? Buvois-nous tous jours sec, grosse éponge!

—Père Boisdon, mes amours! avoison-nous encore de ce bon vieux guildive du petit tonneau rouge. Hé! dites donc, vieux loup de terre?

Boisdon, ahuri par tant de questions, levait en l'air sa figure apoplectique et criait de sa voix grasse:

—Bien, mes enfants, merci! Oui, oui, nous avoison encore de fines liqueurs, allez!

—Trois bravos pour Boisdon! dit le capitaine, qui, depuis son dernier voyage, devait deux écus à l'aubergiste.

Et de quarante gosiers marins sortirent trois vociférations, qui causèrent tant d'émotions à l'hôtelier que sa figure s'empourpra comme s'il allait être frappé d'un coup de sang.

—Chers bons enfants! murmura-t-il, tandis qu'une larme furtive glissait de ses yeux pour se dessécher aussitôt sur sa joue en feu. Allons-nous nous arroser un peu le dalot du cou pendant une quinzaine! Sapreminet!

Dans ses grands moments de joie, le paisible aubergiste se permettait cet inoffensif juron.

On venait cependant de glisser jusqu'à fleur d'eau une échelle volante, et les passagers se préparaient à descendre dans les chaloupes, lorsque Boisdon cria d'en bas:

—Si quelqu'un de ces messieurs désire loger à l'auberge du Baril-d'Or, qu'il veuille embarquer avec moi.

Mornac fut un des premiers qui se rendit à cette invitation. Un matelot transporta dans la chaloupe du père Thibault une petite valise qui contenait tout le bagage et la fortune du Gascon.

En voyant le mince porte-manteau de son hôte, l'aubergiste fit la grimace. Pourtant, lorsque le chevalier mit le pied dans la chaloupe, Boisdon le salua respectueusement et lui dit qu'il était flatté d'avoir l'honneur d'héberger un gentilhomme.

—Qui sait, après tout, s'était dit l'hôtelier, cette valise peut être remplie d'argent, et notre hôte payer libéralement.

Quelques personnes prirent place à côté du chevalier, les autres dans les deux chaloupes du vaisseau, et ces embarcations se dirigèrent, à force de rames, vers l'endroit de la basse-ville où s'élevait encore le magasin construit par Champlain.

Sur le rivage plusieurs gens attendaient les arrivants. Car c'était des compatriotes, des amis, des parents peut-être, qu'ils allaient recevoir. Et n'aurait-on pas aussi de récentes

nouvelles de France, du bon pays des aïeux dont on conservait si douce souvenance, où les pères dormaient leur dernier sommeil et que les enfants ne reverraient probablement jamais.

Des acclamations, des cris de joie et de reconnaissance, accueillirent les nouveaux venus.

Mornac ne connaissait personne et s'empresait de débarquer avec sa valise, lorsque l'aubergiste héla certain gamin de douze ans, qui, la tignasse ébouriffée, le nez au vent et les mains dans les poches, regardait chacun d'un air effronté inquisiteur.

—Jean! cria l'hôtelier, arrive ici, petiot, et monte à la maison le porte-manteau de monsieur.

C'était le fils aîné de Jacques Boisdon, messire Jean dont nous avons raconté, dans *François de Bienville*, les mésaventures si bien méritées.

Jean s'approcha et fit mine de s'emparer de la valise du Gascon.

Celui-ci s'écria:

—Mais l'enfant va s'éreinter!

—Oh! non, monsieur, repartit l'affreux gamin: ça ne pèse pas le diable, vos bagages, allez!

Et d'un tour de main, il enleva la valise qu'il mit sur son épaule gauche.

—Mordieu! marouffe! s'écria le Gascon, prétends-tu te moquer de moi! C'est que je te couperais la langue, vois-tu!

—Ne lui coupez rien, monsieur le marquis! s'écria Boisdon. Quoiqu'il n'y paraisse pas, voyez-vous, mon Jeannot est robuste et aime à montrer sa force.

—A la bonne heure, sandis! répondit Mornac.

—Veuillez me suivre, messieurs, dit Boisdon à ses hôtes, qui prirent avec lui le chemin de la haute-ville, et s'engagèrent dans la rue Sous-le-Fort.

Boisdon fils les suivait par derrière et murmurait entre ses dents, en faisant sauter sur ses épaules le léger porte-manteau du Gascon.

—C'est égal, tout de même, ça ne pèse pas beaucoup et ça sonne creux. Mais il faudra dire le contraire pour que monsieur me donne des sous.

On voit que le satané garçon avait déjà la passion du gain bien développée.

Mornac gravissait lestement la rude montée du fort à la haute-ville. Le poing droit campé sur sa hanche, la main gauche arrêtée sur la garde de son épée, la grande plume rouge de son large feutre frissonnant sous le vent du matin, il s'en allait la tête haute avec un sourire dédaigneux aux lèvres, et contemplait les quelques maisons sombres et d'apparence plus que modeste qui se dressaient çà et là sur son passage.

Il eut pourtant un serrement de cœur lorsqu'il longea le cimetièrre qui se trouvait alors occuper cette langue de terre qui descend de l'édifice du Parlement vers la côte et où l'on voit encore des pieux de palissade noirs par la pluie et le temps. Quelques petites croix de bois, plantées sur de légers renflements de terrain, rappelaient aux passants que tous, tôt ou tard, doivent aller dormir dans un semblable lit de terre et de gazon jusqu'au grand réveil du jour éternel.

—Est-ce donc ici que je dois laisser mes os? se dit le chevalier. Bah! qu'importe, après tout. Et, sandis! ce ne serait pas encore trop malheureux que de mourir de ma belle mort; car on dit que dans ce pays, il est plus rare d'expirer dans son lit que sous le fer et le feu des Sauvages.

Pour chasser ces funèbres pensées, il détournait la tête à gauche et regarda les hautes murailles du château St. Louis, qui se dressaient fièrement sur le sommet de la falaise.

Comme il arrivait au point culminant de la côte, ses yeux s'arrêtèrent sur le terrain, vaste aïers, où s'élevait aujourd'hui le bureau de poste et le bloc de maisons qui s'étendent en face.

Une trentaine de cabanes d'écorce, faites en forme de cône, s'offraient aux regards ébahis de l'étranger. C'était le "Fort-des-Hurons."

Ces wigwams servaient d'abri aux quelques infortunés descendants de la grande nation huronne, qui, naguère encore régnait en souveraine sur les immenses forêts du Canada.

Décimés, presque anéantis par les Iroquois, qui de 1648 à 1650, avaient porté le massacre et la destruction dans les bourgades de Saint-Joseph, de Saint-Ignace, de Saint-Louis et de Saint-Jean, les malheureux Hurons avaient dit adieu aux bords du beau lac qui sera seul à garder leur nom, et s'en étaient venus chercher un refuge aux environs de Québec. Il y avait à peine quelques années qu'ils respiraient en paix dans l'île d'Orléans, lorsque le tomahawk iroquois s'en vint les relancer dans un endroit où les malheureux s'étaient crus un instant à l'abri de la haine implacable de leurs mortels ennemis. Beaucoup furent tués, la plus grande partie emmenés en captivité. Ceux-là seuls qui purent s'échapper, c'était le petit nombre, accoururent implorer la pitié des Français et se placèrent sous la protection immédiate des canons et des mousquets d'Ononchio.

(1) C'est-à-dire sous les murs mêmes du Château-du-Fort. Ce n'est que vers 1676 que les restes infimes d'une nation, autrefois si puissante et si fière, enlevèrent leurs wigwams du

(1) Les Sauvages désignaient ainsi les gouverneurs français. Ce nom qui signifiait *grande montagne* et qui était la traduction sauvage de celui de Montmagny, s'étendit ensuite à tous les gouverneurs qui succédèrent à celui-là.

Fort-des-Hurons pour aller s'établir à Sainte-Foye, trois ou quatre milles à l'ouest de Québec. Quelques six années plus tard, le gibier des bois voisins étant épuisé, ils allèrent se fixer à trois lieues de Québec, à la Vieille-Lorette, où le dernier vrai Huron repose maintenant sous la terre de l'oubli.

Mornac regardait avec surprise le camp des Sauvages. De légers flocons de fumée blanche sortaient en spirale par le haut des wigwams, dont les pans d'écorce de bouleau se paraient de peintures bizarres représentant les insignes du maître qui l'habitait. La plupart des animaux du pays, depuis l'ours et le loup jusqu'à la loutre et le rat-musqué, y défilaient paisiblement sous les yeux surpris du Français. A la porte des cabanes, les hommes, à moitié nus, fourbissaient leurs armes, façonnaient des flèches ou repassaient des peaux d'animaux récemment tués. Plus loin, des jeunes gens s'exerçaient à sauter ou à lancer des flèches. Ici, les vieilles femmes s'occupaient des apprêts du frugal repas du matin, tandis que de plus jeunes berçaient un nourrisson dans leurs bras nus en chantant un air triste et doux. Quelques jeunes filles, attirées par le passage des arrivants, se tenaient tout près de la palissade qui entourait le fort des Hurons. Leur œil ardent et noir brillait entre les pieux de l'enceinte, en se fixant sur le chevalier de Mornac, dont la bonne mine et la fière moustache faisaient battre bien vite le cœur de plus d'une d'entre elles.

Le galant gentilhomme rêvait déjà la conquête de ces yeux noirs, dont le trait de flamme l'avait transpercé, lorsque Boisdon ouvrit à ses hôtes la porte de l'auberge.

Comme le lecteur ne tiens guère aux détails du déjeuner de l'hôtellerie Boisdon, nous le prions de nous suivre au second étage de la taverne du Baril-d'Or, où Boisdon avait conduit le chevalier, dans une chambre dont la fenêtre donnait sur la grande place de l'église.

Il pouvait être dix heures. Réconforté par un déjeuner substantiel, où le bon vin n'avait certes pas fait défaut, Mornac se tenait accoudé sur la tablette de la fenêtre ouverte et regardait au dehors.

Ses yeux, après s'être proménés sur le collège des Jésuites, dont le long mur de façade, percé d'une double rangée de croisées, descend vers la rue de la Fabrique, erraient sur l'embouchure de la rivière Saint-Charles; l'espace sur lequel s'élevait aujourd'hui le séminaire et l'Université-Laval, ainsi que toutes les maisons comprises entre les remparts, les rues de la Fabrique et Saint-Jean et l'Hôtel-Dieu, n'existant pas encore à cette époque. Tout ce vaste terrain, jusqu'à la grève, était encore la propriété des héritiers du sieur Guillaume Couillard, époux de Guillemette Hébert, fille du premier colon de Québec. M. Couillard était mort l'année précédente, le 4 mars 1663, et sa veuve demeurait dans l'unique maison qui s'élevait sur la propriété. (1) Ce n'est que quelques années plus tard que Mgr de Laval devait acheter ce terrain pour y fonder un séminaire.

Il y avait quel que temps que Mornac laissait errer ses regards de la rivière Saint-Charles au fleuve et du fleuve aux grandes montagnes du Nord qui se coloraient d'une teinte bleu-rougeâtre sous le soleil de cette matinée d'automne, quand un bruit de voix et un mouvement inusité appelèrent l'attention de l'étranger sur la grande place.

Une trentaine de personnes, des enfants et des jeunes gens, suivaient un groupe de dix hommes bizarrement accoutrés, sur lesquels la curiosité du chevalier se concentra.

Leur tête était nue et leurs cheveux, rasés sur le haut du front, étaient relevés sur le crâne et réunis en une touffe du milieu de laquelle s'échappait une plume d'aigle. Leur visage, dont les pommettes saillantes et le teint cuivré indiquaient les enfants de la race aborigène de l'Amérique septentrionale, était curieusement bariolé de couleurs éclatantes. L'un avait le nez peint en bleu, l'autre en rouge, un troisième en jaune; un quatrième avait toute la figure noire comme de la suie, à l'exception du menton, des oreilles, et du front, de sorte qu'on l'aurait cru masqué. D'autres avaient de simples lignes de couleurs diverses, qui leur couraient en zig-zag sur le front, le nez et les joues. Leur cou, le buste et les bras étaient nus et aussi tatoués de couleurs voyantes, qui représentaient les insignes de leur tribu et de leurs exploits. Des colliers de grains de porcelaine et de griffes d'ours, de loup et d'aigle entouraient leur cou et retombaient sur leur poitrine nue. Une peau de daim, dont le bas était découpé en frange, leur enserrait la ceinture, où reposaient le tomahawk, ainsi que le couteau à scalper, et descendait jusqu'au genou. La jambe et le pied étaient couverts d'un bas-de-chausses aussi en peau de daim, dont la couture disparaissait sous une frange aux longues découpures s'agitant à chaque pas. Retenue sur la poitrine par une ceinture, une robe de peau de castor, de vison, de loutre ou de martre, leur tombait des épaules jusqu'au jarret. Du haut en bas de cette sorte de manteau d'un très-grand prix, étaient teintes de longues raies, également distantes et larges d'environ deux pouces; on aurait dit des passementeries. Au bas de la robe les queues de vison, de martre ou de loutre pendaient en

(1) Il y a une couple d'années que M. l'abbé Lavergne a trouvé, près de la porte qui conduit du Grand-Séminaire au jardin, les ruines du mur de fondation de cette maison.

franges soyeuses, tandis que la tête de ses animaux était fixée en haut pour servir d'une espèce de rebord.

Ces hommes, le chef en tête, marchaient gravement et sans daigner regarder la foule de curieux qui les suivait.

—Cap de diou! se dit Mornac avec des yeux tout grands de surprise, voici bien de curieux personnages!

Et se penchant hors de la fenêtre, il apostropha Boisdon, qui parlait avec emphase au milieu de quelques-uns de ses nouveaux hôtes que l'étrangeté du spectacle avait attirés à la porte de l'auberge.

—Père Boisdon!

—Monsieur le comte? fit le digne homme, qui leva vers la fenêtre sa figure empourprée par la bonne chère et le vin.

—Quels sont donc ces drôles?

—C'est une députation d'Iroquois que M. le Gouverneur doit recevoir ce matin.

—Oh! oh! sandion! ce sont là ces croquemitaines qui font tant de peur aux grands enfants de la Nouvelle-France!

Puis, à demi-voix:

—Mais à propos du Gouverneur, n'est-il pas temps de lui demander audience afin, d'abord, de lui remettre des dépêches de la cour, et ensuite de le prier de s'intéresser en ma faveur.

—Monsieur Boisdon! cria-t-il de nouveau.

—Qu'y a-t-il à votre service, monsieur le comte?

—Pouvez-vous me faire conduire au château Saint-Louis?

—Certainement. Jean, holà! Tu vas guider M. le comte au château.

Le gamin, qui espérait entrer à la suite du gentilhomme et assister ainsi à la réception des Iroquois, accepta avec enthousiasme.

Mornac sortit les dépêches de sa valise, les mit dans la poche de son pourpoint, reprit son épée qu'il avait quittée pour se mettre à table, descendit dans la rue et suivit Boisdon fils. Celui-ci, fier d'escorter un gentilhomme et de se rendre au château, jetait des regards vainqueurs sur les connaissances de son âge qui flânaient dans la rue et contemplaient avec envie leur heureux ami Jean Boisdon.

CHAPITRE II.

HARANGUES ET PIROUETTES.

La résidence des gouverneurs français, appelée Château du Fort ou Saint-Louis, s'élevait sur les fondations mêmes qui soutiennent encore aujourd'hui la terrasse Durham. Commencé par Champlain, le château avait été peu à peu agrandi, amélioré, fortifié par M. de Montmagny et ses successeurs. Dominant la basse-ville et perché sur le bord de la falaise, à cent quatre-vingts pieds au-dessus du fleuve, le donjon formait un grand corps de logis de deux étages, ayant cent vingt pieds de longueur, aux deux pavillons qui composaient des avant et arrière-corps.

Sur la façade du bâtiment régnait une longue terrasse, qui surplombait le cap et communiquait de plein pied avec le rez-de-chaussée.

Un grand mur d'enceinte, flanqué de deux bastions, mais sans aucun fossé, défendait le château du côté de la ville.

A cette époque, le gouverneur-général était M. de Mézy, vi-x militaire et ancien major de la citadelle de Caen. Son prédécesseur, M. d'Avaucour, ayant été rappelé en France par suite des démêlés qu'il avait eus avec Mgr de Laval, au sujet de la traite de l'eau-de-vie, l'évêque de Québec avait demandé à la cour de choisir lui-même le futur gouverneur; ce qui lui avait été accordé. Le prélat avait désigné M. de Mézy, l'un de ses anciens amis. Mais il se repentait bientôt de son choix. Car à peine le nouveau gouverneur fut-il arrivé à Québec, que la guerre éclata entre l'évêque et lui. L'élection du syndic des habitants mit le feu à la discorde au sein du Conseil Souverain. La plus grande partie du Conseil était opposée au principe électif et repoussa trois fois l'élection du syndic. Pour faire triompher ses idées, certainement plus libérales alors que celles de la majorité dirigée par l'évêque, le gouverneur suspendit plusieurs membres de leurs fonctions, et força le procureur-général Bourdon, ainsi que le conseiller Villeroy, à s'embarquer pour l'Europe.

Quoiqu'on ne puisse approuver l'opportunité de ces mesures, il résulte de tous ces tiraillements et des scènes violentes qui s'ensuivirent entre le gouverneur et l'évêque, que si M. de Mézy se montra trop ardent, trop emporté, trop irréfléchi dans ses procédés, Mgr de Laval, de son côté, ne mit peut-être pas assez de soin à se concilier l'esprit altier de son ex-ami par quelques concessions habiles. D'ailleurs les querelles que le même prélat eut plus tard avec M. de Frontenac, prouvent que monsieur l'évêque, ainsi qu'on disait alors, était très-entier dans ses opinions, et que le sang royal qui coulait dans ses veines s'échauffait fort facilement dès qu'on faisait mine de froisser, tant soit peu, les idées éminemment auto-cratiques qu'il tenait de son auguste cousin Louis XIV.

Mornac s'était fait annoncer et venait d'être introduit auprès du gouverneur, qui avait ordonné de le faire entrer immédiatement en apprenant que le gentilhomme était porteur de dépêches de la cour.

Après l'avoir salué cordialement et avoir reçu des mains du chevalier le pli scellé des armes royales, M. de Mézy pria son hôte de s'asseoir.

(A continuer.)

UNE AUDIENCE DE PIE IX.

Un diplomate français, M. d'Ideville, a publié ses Souvenirs. Le récit de l'audience de congé qu'il obtint du Souverain Pontife, publié récemment par la Revue de la France, est une des plus touchantes et des plus remarquables pages qu'on ait écrites depuis longtemps sur Pie IX.

M. d'Ideville, qui était accompagné de sa femme et de son enfant, essayait de rassurer le Souverain Pontife et de l'amener à compter sur l'influence de l'impératrice. Le Pape l'interrompit avec tristesse et lui dit qu'il ne comptait que sur Dieu.

"Quand je suis affligé, ce n'est pas à moi que je songe; je pense à ceux qui font le mal et dirigent leurs coups contre l'Eglise. Pour moi, je suis tranquille; je n'ai aucun souci, aucune préoccupation, comme les rois qui doivent penser à leur dynastie, à leur famille. Quand le moment sera venu, je m'en irai, joyeux, avec confiance et sécurité. C'est Dieu qui se charge de ma dynastie, de mon héritage et de ma famille, l'Eglise. Je suis bien vieux, mes enfants; mais je crains moins la mort et le jugement de Dieu que votre empereur, par exemple.

"Vous êtes jeunes tous deux, vous avez la vie longue à parcourir; mais, sans me tromper, c'est la dernière fois que vous me voyez: avant longtemps peut-être ne viendrez-vous pas à Rome. Cependant, souvenez-vous de moi et de ce que je vais dire: rappelez-le à ce petit enfant lorsqu'il pourra vous comprendre. A nous quatre qui sommes là, dans cette chambre il survivra, lui. Lorsque, depuis longtemps nous serons morts, qu'il se souvienne donc!"

Et en même temps le Pape leva les yeux vers le crucifix placé auprès de lui; sa voix était vibrante; l'émotion profonde qui s'était emparé de lui avait gagné ses auditeurs. Alors frappant à plusieurs reprises sur sa poitrine en regardant l'enfant:

"Gravez profondément dans sa mémoire, dit-il, le souvenir de cet homme aujourd'hui devant lui habillé de blanc; et quoi qu'il arrive de moi qui ne suis rien, sachez bien qu'ici, là, à cette même place où je suis debout, lorsque l'enfant devenu vieux, reviendra un jour avec ses fils peut-être et ses petits-enfants, sachez qu'il trouvera toujours là, à cette même place, un autre homme habillé de blanc comme moi"



ELARGISSEMENT DU CANAL LACHINE.

Avis aux Contracteurs. DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Soussigné et endossées "Soumission pour le Canal Lachine" seront reçues à ce bureau, jusqu'à MARDI 26, le 3ème jour de Juillet prochain, pour la construction de deux Ecusés d'un Barrage avec pertuis et d'un Bassin, près de l'extrémité inférieure du Canal Lachine, à Montréal, l'excavation, etc., etc. Le Soussigné a les travaux précédents, l'élargissement du Bassin connu sous le nom de Bassin No. 2, et le creusement du chenal, et la construction d'un nouveau Bassin à l'est du pont de la rue Wellington.

On pourra voir les plans et devis des travaux en question à ce Bureau et au bureau du Canal Lachine, Montréal, le et après MARDI, le 17ème jour de Juin courant, où l'on pourra se procurer des blancs imprimés de soumissions et autres informations.

Les signatures de deux personnes solvables et responsables, résidant dans la Puissance, voulant se porter garants pour l'accomplissement du contrat, doivent être apposées à chaque Soumission.

Le Département ne s'oblige pas cependant à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Ottawa, 7 Juin 1873. 4-25c

Loterie Ville-Marie.

Dans le but de venir en aide à différentes Institutions Religieuses. 32,000 BILLETTS A \$1.00 Chaque.

Table with 2 columns: Priz. and Valeur. Lists various prizes and their values, including property, land, and cash prizes.

DONS:

- List of donors and amounts: 1-A l'Evêque de Montréal, pour venir en aide à la construction de la cathédrale. 2-Pour venir en aide à la construction de la chapelle de N.-Dame de Lourdes. etc.

Chaque personne qui vendra dix billets aura le onzième gratis. Les argentés seront déposés entre les mains du Procureur de l'Evêque de Montréal.

Le soussigné devra, chaque semaine, faire un dépôt des argentés des Billets vendus et il sera tenu et obligé de publier dans le journal le Nouveau-Monde, le reçu du dépôt accompagné des numéros qui auront été vendus.

La Corporation Episcopale ne sera responsable que des numéros qui auront été ainsi annoncés, accompagnés du reçu du dépôt.

Toutes personnes qui auront pris des Billets dont les numéros ne seront pas publiés dans le journal, sont priés d'en prévenir le trésorier sans délai, afin d'éviter toute erreur.

Le tirage sera fait d'après le mode adopté par les Sociétés de Construction et sera surveillé par trois prêtres, et trois laïques du public. Les propriétes des numéros en prix sont au nom de l'Evêché qui en passera le titre au gagnant aussitôt après la loterie, en payant le coût du contrat.

Ceux qui désirent acquérir des billets pourront le faire en s'adressant au soussigné. POUR \$10 ON AURA 11 BILLETTS. 20 " " 22 " etc.

Les lettres adressées au soussigné devront être franches de port. S'adresser à G. H. DUMESNIL, Gérant et Trésorier de la Loterie Ville-Marie, No. 5, Rue St. Sacrement, Montréal, 22 Janvier. 4-7 tf

"THE CANADIAN PATENT OFFICE RECORD AND MECHANICS' MAGAZINE."

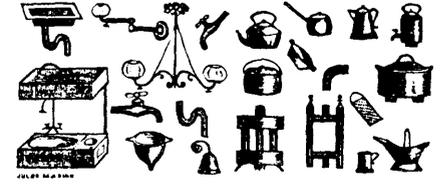
LE SOUSSIGNÉ vient de commencer la publication, en langue anglaise, d'une revue mensuelle, portant le titre ci-dessus, destinée spécialement à faire connaître, au moyen de dessins et de spécifications les nouveaux brevets accordés par le Bureau des Patentes à Ottawa. Cette revue, publiée sous le contrôle immédiat et avec la sanction de l'Honorable Commissaire des Brevets pour la Puissance du Canada est appelée à faire un bien immense parmi les classes ouvrières et industrielles, et devrait se trouver entre les mains de tous ceux qui ont à cœur le progrès des arts et des sciences en ce pays. C'est une publication éminemment utile à tous: aux Inventeurs, aux Artisans, aux Manufacturiers, aux Entrepreneurs, aux Apothicaires et Pharmaciens, aux Agriculteurs.

La partie officielle ayant pour titre: "The Canadian Patent Office Record," se compose de 16 à 32 pages de dessins et de spécifications des inventions brevetées à Ottawa; l'autre partie, non-officielle et qui est comme le complément de la première, est intitulée: "The Mechanics' Magazine," comprend 32 pages d'articles et nouvelles scientifiques et industriels, illustrés à l'aide des procédés spéciaux à ma maison.

Le prix d'abonnement n'est que \$1.50 par année, payable invariablement d'avance. Pour cette bagatelle on aura à la fin de l'année une magnifique volume de 600 à 650 pages de matières instructives et intéressantes sur les arts et métiers. Des numéros spécimens sont fournis gratis sur demande.

GEO. E. DESBARATS, Editeur-Propriétaire.

GEORGE YON, MARCHAND DE POELES, GLACIERES, REFRIGERATEURS; PLUMBIER ET FERBLANTIER. NO. 241, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.



G. Y. a maintenant en mains un assortiment très-considérable de Poèles de cuisine pour bois et charbon, de toutes les grandeurs, depuis No. 6 jusqu'à No. 10; il y en a pour tous les goûts et à la portée de toutes les bourses. L'assortiment de glaciers est aussi bien varié et à des prix très modérés. Toutes sortes d'ustensile nécessaire pour l'usage de la maison. Toute commande concernant les lignes de plombage et de ferblanterie seront exécutées avec soins et promptitude. Une visite est respectueusement sollicitée avant d'acheter ailleurs. 4-13 x.

POUDRE ALLEMANDE, SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUS LES EPICIERS RESPECTABLES. 3-38 xz.

ARTICLES POUR LA SAISON.

BAINS, GLACIERES, SABOTIERS, COUVERTS EN FIL DE FER, POTS ET VASES pour Eau à la glace, CASSE-GLACE, etc., etc.

Aussi: Couchettes en fer, Corniches et ornements de Rideaux, Fouets Brevetés pour la crème et les œufs, ustensils de cuisine améliorés.

L. J. A. SURVEYER, 524, RUE CRAIG, (Enseigne du Catenas d'or.) 4-24 xz.

KAMOURASKA, KAMOURASKA.

LES TOURISTES désirant retenir, pour la saison des BAINS, un MAGNIFIQUE LOGEMENT, pouvant recevoir une famille nombreuse, situé à proximité du Bureau de Poste et du Bureau de Télégraphe à Kamouraska, sont priés de s'adresser à JOS. G. PELLETIER, N. P. Kamouraska, 19 Mai 1873. 4-22 e

DAY & DEBLOIS, FONDEURS ET MANUFACTURIERS,

No. 114 à 120 RUE ANNE, GRIFFINTOWN, MONTREAL,

EXECUTENT toute espèce d'ouvrages pour la bâtisse, savoir: Colonnes, Corniches, Consolles et fonte pour machinerie faite à ordre. Aussi un assortiment complet d'ustensils, Bains, Caps de cheminées, etc. Aussi toute espèce de Patrons, Sculptures et réparations faites à ordre sous le plus court délai, à bas prix. 4-21 l

\$5 à \$20 par jour. Agents demandés! Hommes ou femmes, jeunes et vieux, de toutes les classes peuvent faire plus d'argent avec nous à temps perdu, que dans toute autre branche. Particularités gratuites. Adressez: 4-20 xz G. STINSON & CO., Portland, Maine.

\$50,000 VALANT CONSISTANT EN

HARDES FAITES.

DRAPS, "TWEEDS," CASIMIRES, CHAPEAUX, MERCERIES, &c. &c., &c. Habillements faits à ordre, aux prix les plus réduits et avec promptitude. Une visite est sollicitée. R. DEZIEL, 3-22 xz 131, Rue St. Joseph.

COURS ELEMENTAIRE DE

BOTANIQUE

ET FLORE DU CANADA

A L'USAGE DES MAISONS D'EDUCATION PAR

L'ABBÉ J. MOYEN, PROFESSEUR DE SCIENCES NATURELLES, AU COLLEGE DE MONTREAL.

1 Volume in-8 de 334 pages et de 46 planches. Prix: Cartonné, \$1.20.—\$12.00 la douzaine. Le Cours Élémentaire seul, (62 ps. et 31 planches.) Cartonné, \$0.40.—\$4.00 la douzaine.

En vente aux bureaux de L'Opinion Publique No. 1, Côte de la Place d'Armes, Montréal, et chez tous les libraires du Canada. 3-33 tf

O. DESMARAIS, PHOTOGRAPHE, Coin des rues Craig et St. Laurent, MONTREAL.

On prend des photographies de toutes grandeurs. Photographies encadrées à bon marché. 3-20 xz

Compagnie pour les Pianos, de New-York et Boston.

432, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, SEULS AGENTS pour les Pianos célèbres de HALLET, DAVIS & CIE., Boston E.-U.; les pianos de W. H. JEWETT & CIE., Boston, E.-U.; les orgues de chapelle et de salon de GEOWOOD & CIE., Boston, E. U.; et les pianos bien connus de WEBER & CIE., garantis pour cinq ans. THOMAS A. HAINES, garant. Assortiment sp. lenoide de Pianos et Orgues. Pianos à louer. Pianos échangés. Orgues à louer. Réparations faites convenablement. Pianos vendus par versements. Pianos vendus avec termes faciles. Rappelez-vous l'endroit, 432, RUE NOTRE-DAME, porte voisine de la "Maison des Récollets." Les instruments à meilleur marché dans Montréal. 3-44 xz

DEPARTEMENT DES DOUANES.

Ottawa, 5 avril 1873. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 15 pour cent. R. S. M. BOUTCHETTE, Commissaire des Douanes, etc.

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY.

LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Pouxons et le GORGE, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, le Bronchite etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées. Prix: 25 centins par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. En gros et en détail chez le préparateur HENRY R. GRAY, PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTREAL.

(Établi en 1859.)

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire

De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE..... \$4.00 par an. PAR NUMERO..... 10 Centins

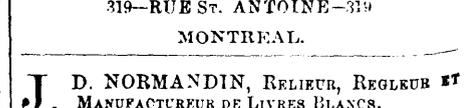
CLUBS.

Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Port: 5 centins par trois mois, payables d'avance par les abonnés, à leurs bureaux de poste respectifs. Les remises d'argent, par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur. On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance.

AGENCE GENERALE: 1-COTE DE LA PLACE D'ARMES-1

BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIER: 319-RUE ST. ANTOINE-319 MONTREAL.

J. D. NORMANDIN, RELIEUR, REGLIEUR ET MANUFACTURIER DE LIVRES BLANCS.



PORTE VOISINE DU NO. 57 RUE ST. GABRIEL MONTREAL. 3-49 xz

"L'OPINION PUBLIQUE." Journal Politique et Littéraire

Publié tous les Jedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & CIE.

ABONNEMENT..... \$3.00 par année. Aux États-Unis..... 3.50 Par numéro..... 7 Centins.

Envois par lettres enregistrées ou par ordre sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES: 10 Centins la ligne pour chaque insertion.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnement pour moins de six mois.

Tout semestre commencé se paie en entier. Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes. L'agent collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements.

Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance. Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration.

FRAIS DE POSTE-ATTENTION! Les frais de Poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de Poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se riant à la rédaction, devront être adressés à L'OPINION PUBLIQUE ou aux Rédacteurs, No. 1, Côte de la Place d'Armes, Montréal.

Toute lettre d'affaires devra être adressée à GEORGE E. DESBARATS, seul chargé de l'administration du journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.



1873. Ligne de Vapeurs de la Malle Royale, DE LA

COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LA RIVIERE OUTAOUAIS.

LIGNE DE JOUR ET DE NUIT ENTRE MONTREAL ET OTTAWA.

Vapeur neuf en fer "Peerless," Capt. A. Bowie. Vap ur "Prince of Wales," Capt. H. W. Shepherd. "Queen Victoria," Capt. P. Y. Macdonald. "Princess," Capt. P. McGowan.

RENTANT. Les Passagers partent par les convois de 7 a. m. et 5 p. m. pour Lachine par le chemin de fer, et font connection avec les vapeurs "Prince of Wales" et "Princess" pour Ottawa et places intermédiaires.

DESCEVANT. Les Passagers laissent Ottawa à 7 a. m. et 5 p. m. par les vapeurs "Peerless" et "Queen Victoria," pour Montréal et endroits intermédiaires.

LE BAGAGE EST CHÉQUÉ. (Repa et Cabine extra.)

Les Passagers qui laissent Ottawa par le vapeur du soir descendent les Rapides. Nuls Passagers pour tout le parcours ne sont pris sur le bateau du Samedi soir.

Le confort et l'économie de cette ligne ne peuvent être surpassés, tandis que la route est une des plus pittoresques en Canada. Les Touristes seront enchantés de ce voyage.

Le Fret pour tous les endroits sur l'Outaouais expédiés direct sans aucun délai. On peut se procurer des Billets simples et de retour au Bureau de la Compagnie, 13 rue Bonaventure; au Dépôt du Grand Tronc, Montréal; et au Bureau, Quai de la Reine, Ottawa. 4-26 l R. W. SHEPHERD, Président.

USINES À MÉTAUX DE LA PUISSANCE.

(Établis en 1828.) CHARLES GARTH & CIE.

MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS

DE CUIVRE à l'usage des plombiers, ingénieurs et ouvriers. d'appareils à vapeur et à gaz, usines à cuivre et à fer, etc., etc.

On entreprend aussi le chauffage des bâtiments publics et privés, les conservatoires, les serres, etc., par le moyen de la vapeur ou de l'eau chaude. Bureau et Manufacture No. 536 à 542, RUE CRAIG, MONTREAL. 4-25 xz

HOTEL SAINT-LOUIS, KAMOURASKA

LE SOUSSIGNÉ informe les Touristes qu'il vient d'ouvrir le grand Hôtel tenu par Mme. Smith depuis six ans. Il a fait à cet établissement les réparations nécessaires pour qu'il demeure une maison de première classe. Un piano et autres instruments de musique seront à la disposition des pensionnaires; aussi, des chambres pour les bains à l'intérieur de la maison et sur la grève.

Le vapeur "Lyde" fera régulièrement deux voyages par semaine. Le quai n'est qu'à quelques pas de l'Hôtel. Les voitures de M. Thomas Ward seront constamment à la disposition de nos hôtes, et il y aura aussi des chaloupes pour les excursions aux lacs ainsi que pour la pêche.

A. E. TALBOT, propriétaire.